

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

Séance du 20 juin 2026

Sous la présidence de Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

Date de convocation : 3 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présents : 41

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix totales des membres en exercice : 71

Nombre de voix membres présents : 59

Nombre de voix pouvoirs : 12

Etaients présents : Mmes BLAISE, FATH, GLAD, GOSSE, KASTNER, KLEIN, KRIEGER, LANG, LEHMANN, LORENTZ, MARAJO-GUTHMULLER, MULLER, RICHARDOT, SENDEL, STIEFEL, WEY, MM. ACKER, BASTIAN, BAUER, BERRON, BOTZUNG, BRUPPACHER, BUFFA, DORSCHNER, ENSMINGER, HASSENFRTZ, HERMANN, HILT, HUBERT, JACOBI, MARCHAL, MARMILLOT, SCHIMPF, SCHMITT, STAATH, SUCK, SUSS, WAGNER, WEBER, WINDSTEIN, ZINGRAFF.

Ont donné procuration : Mmes KOCHERT, MELLON, ROSNER-BLOCH, SANDER, SCHNITZLER, MM., ROYAL.

OBJET : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 mars 2026.

Voix : 71
Pour : 58
Contre : 0
Abstentions : 13

VU le décret n° 2014-341 du 16 mars 2014 portant renouvellement du classement du territoire des Vosges du Nord en parc naturel régional,

VU la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord,

VU les statuts du Syndicat de coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord,

VU le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 7 mars 2026,

Décision : Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 7 mars 2026.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER



**SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC NATUREL REGIONAL DES
VOSGES DU NORD – SYCOPARC**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL
DU 7 MARS 2026**

Le 7 mars 2026 à 9h30 s'est réuni, en présentiel à LA PETITE PIERRE, le Comité Syndical du Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC).

Etaient présents : Mmes DOH, EHRSTEIN, GLAD, KLEIN, LEDIG, LEHMANN, MARAJO-GUTHMULLER, MUCKENSTURM, SANDER, WEY, MM. BALL, BASTIAN, BERRON, BUFFA, FRAIN, HELMER, HILT, HUBERT, KLIPFEL, LENHARD, MARCHAL, MARMILLOT, MICHEL, MORQUE, PFEFFER, WAHL, WALTER, WEBER, WEIL, WINDSTEIN.

Ont donné procuration : Mmes GUILLIER, KERN, MM., BRUPPACHER, HOFFSESS, MULLER, PASTOR, PETER, SCHMITT, STAATH, ZINGRAFF.

Assistaient également :

Mmes JACOB-BAUER, STARK, ZIMMERMANN et M. GOETZMANN, SYCOPARC
Mme FEMIA, Collectivité européenne d'Alsace
M. JAPPELLE, Chambre d'Agriculture de la Moselle
M. SCHNEIDER, CCI Alsace Eurométropole
Mme STROHM, Chambre d'Agriculture d'Alsace

Etaient également excusés :

Mme DHOUIB, CEDER Grand Est
M. JEANNOT, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
M. HUBER, Commune de Montbronn
Mme KOCHERT, Collectivité européenne d'Alsace
Mme ROSNER-BLOCH, Région Grand Est
M. SCHALCK, Chambre des Métiers d'Alsace
Mme WAECHTER, Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Figuraient à l'ordre du jour les points suivants :

- 1) Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2026
- 2) Révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord – Présentation du projet stratégique
- 3) Programmation 2026 :
 - Présentation des fiches actions et de la synthèse de programmation
 - Présentation de la convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 avec la Région Grand Est
- 4) Budgets – Comptabilité :
 - Approbation du compte financier unique 2025 puis affectation du résultat :
 - o Budget principal SYCOPARC
 - o Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »
 - o Budget annexe « Conservation des Musées
 - o Budget annexe « Festival de Jazz
 - o Budget annexe « Boutique du Parc
 - Présentation et vote des budgets primitifs 2026 suivants :
 - o Budget principal SYCOPARC
 - o Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »
 - o Budget annexe « Conservation des Musées
 - o Budget annexe « Festival de Jazz
 - o Budget annexe « Boutique du Parc
- 5) Marque Valeurs Parc – Examen des audits de renouvellement pour :
 - L'Hôtel-Restaurant Keimberg à Cleebourg
 - La Maison Plume à La Petite-Pierre
 - La Villa Le Riesack à Niederbronn-les-Bains
 - L'Annexe du Moulin à Langensoultzsch
 - L'Hôtel-Restaurant L'Arnsbourg à Baerenthal
 - La ferme auberge du Moulin des 7 fontaines à Drachenbronn-Birlenbach
- 6) Festival de Jazz – Délibération générale relative aux modalités d'organisation du festival
- 7) Participation du SYCOPARC aux frais salariaux des postes d'animation LEADER pour 2025
- 8) Ressources humaines :
 - Poursuite de la mise à disposition d'un agent entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et l'association pour la création du Parc naturel régional d'Astarac
 - Création d'un emploi non permanent, à temps non complet de 8,36/35^{ème}, d'adjoint technique pour l'entretien et le service des repas à la Maison de l'Eau et de la Rivière
- 9) Divers – Communication

Mme MARAJO-GUTHMULLER souhaite la bienvenue aux membres présents et salue la présence de M. WEBER, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Elle souligne que cette réunion du Comité Syndical a un petit goût particulier dans la mesure où il s'agit de la dernière séance du Comité Syndical sous cette forme, avec cette composition connue ces dernières années.

Dans quelques mois, après les élections municipales, de nouveaux visages rejoindront le Comité Syndical, et certains présents aujourd'hui continueront bien sûr à siéger ici. C'est la vie démocratique des collectivités : les équipes évoluent, les responsabilités se transmettent, mais l'engagement pour le territoire, lui, reste.

Mme la Présidente souhaite commencer par remercier les membres pour leur présence et de consacrer encore une fois ce temps de travail collectif au SYCOPARC, dans une période où les agendas sont particulièrement chargés.

Mme MARAJO-GUTHMULLER pense notamment à celles et ceux qui ont une campagne municipale à mener. On sait que, dans certaines communes du Parc, les débats seront animés, parfois très disputés... et finalement c'est plutôt une bonne nouvelle pour la démocratie, tant que celles et ceux qui s'engagent le font pour défendre leur commune, leur territoire, et les valeurs qui rassemblent les membres au sein du Comité Syndical.

Dans d'autres communes, l'ambiance est plus apaisée, avec parfois une seule liste candidate.

Dans tous les cas, ces moments électoraux rappellent une chose essentielle : la vitalité des communes et l'importance de l'engagement local.

Vu les échéances électorales conduisant à regrouper et avancer certaines délibérations importantes, l'ordre du jour de la réunion est particulièrement dense. Les budgets primitifs et la programmation sont abordés tous deux dans cette séance.

Mais au fond, cela illustre bien la réalité du Parc : un territoire qui agit, qui avance et qui prépare l'avenir, avec des élus engagés et des équipes mobilisées.

Avant de passer à l'ordre du jour, elle dresse la liste des pouvoirs et des excusés.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 31 janvier 2026

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 31 janvier 2026.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : *Le Comité Syndical approuve le compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2026.*

Mme MARAJO-GUTHMULLER propose de rajouter le point suivant à l'ordre du jour : création d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur à la Maison de l'Eau et de la rivière pour remplacer un agent en arrêt maladie pour plusieurs mois.

2. Révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord – Présentation du projet stratégique

Mme la Présidente rappelle que, par délibération du Comité Syndical du 29 juin 2024, le Parc naturel régional des Vosges du Nord a officiellement engagé la procédure de révision de sa charte.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

Cette décision a permis d'arrêter le périmètre d'étude dans lequel sera élaborée la future charte.

Aujourd'hui, une étape importante dans la révision de la charte du Parc naturel régional des Vosges du Nord est franchie.

Avant d'aborder la stratégie d'orientation ou d'horizon 2045, Mme la Présidente tient à rappeler une chose essentielle : ce projet n'est pas un document technocrate élaboré derrière un bureau. Il est le résultat d'un long travail d'écoute, de rencontres et de dialogue avec le territoire. Lorsque le Comité Syndical a engagé officiellement la procédure de révision le 29 juin 2024, il était clair que la charte qui allait être construite devait être celle du territoire tout entier : celle des élus, bien sûr, mais aussi celle des habitants, des associations, des agriculteurs, des entrepreneurs, des acteurs culturels... de toutes celles et ceux qui font vivre les Vosges du Nord au quotidien.

La première étape de la procédure de révision a constitué à évaluer la charte actuellement en vigueur et à réaliser un diagnostic complet du territoire. Ces éléments ont servi à mesurer ce qui fonctionne bien, ce qui doit évoluer et quels enjeux émergent pour les années à venir. En souhaitant ouvrir plus largement la réflexion après ce diagnostic, le SYCOPARC a voulu aller plus loin en ouvrant largement la réflexion. Ces derniers mois, le Parc a donc engagé un travail de concertation particulièrement riche : des réunions locales, des ateliers participatifs, des échanges avec les élus, avec les partenaires, mais aussi avec les habitants.

De nombreux sujets ont été abordés grâce à ce travail précieux :

- Les inquiétudes et les attachements et idées,
- La forêt, de son avenir face au changement climatique,
- L'eau devenue plus fragile et plus précieuse,
- L'agriculture, qui doit s'adapter tout en restant vivante et productive,
- Les villages, leur attractivité, leurs services, leur qualité de vie,
- Les paysages, la nature, les patrimoines et la richesse humaine du territoire.

Préparer l'avenir d'un territoire comme celui du PNR des Vosges du Nord, c'est regarder en face les questions difficiles et construire des réponses collectives, et non de les éviter.

Grâce à toutes ces contributions, une conviction forte s'est dégagée : les Vosges du Nord ont des ressources immenses, mais elles devront être mobilisées différemment pour faire face aux transitions qui s'annoncent.

Le projet stratégique présenté ce jour n'est pas encore la future charte. Il constitue le cap, la vision, la direction que le SYCOPARC propose collectivement pour les 15 à 20 prochaines années.

Il pose les grandes questions suivantes :

- Comment adapter le territoire au changement climatique ?
- Comment préserver le vivant ?
- Comment continuer à produire et à y vivre ?
- Comment habiter, se déplacer, travailler et accueillir tout en restant fidèles à l'identité des Vosges du Nord ?

Le projet stratégique représente un socle commun, une boussole pour la suite du travail.

La prochaine étape, d'ici la fin de l'année, consistera à traduire cette vision dans un projet opérationnel, avec des mesures concrètes, des actions, des outils et des engagements pour les années à venir.

Mme la Présidente précise qu'il ne s'agit pas de voter un programme détaillé, mais de prendre connaissance de cette vision d'ensemble, résultant d'un travail collectif important.

Elle souligne l'implication de toutes celles et ceux qui ont participé à cette démarche : les élus, les partenaires, les équipes du Parc, mais aussi les nombreux habitants qui ont pris le temps de venir échanger, questionner, proposer et parfois bousculer des certitudes. C'est cette richesse de regards qui donne aujourd'hui de la solidité et de la légitimité au projet stratégique.

Mme Rita JACOB-BAUER présente plus en détail la stratégie territoriale proposée et le cap que les Vosges du Nord souhaitent se donner à l'horizon 2045.

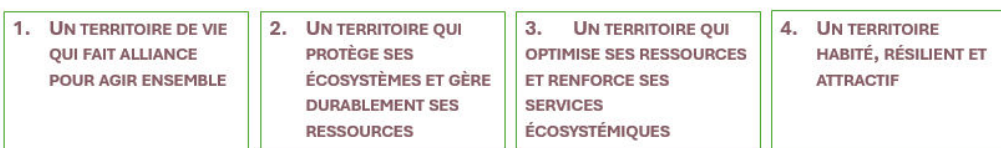


Structuration du projet stratégique

UN CAP COMMUN FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Horizon 2045 : Les Vosges du Nord, un territoire qui a choisi d'agir

1 VISION
transversale
SOCLE



4 AMBITIONS

AMBITION QUI DÉCRIT LA DIVERSITÉ DES ALLIANCES NÉCESSAIRES POUR MOBILISER LE PLUS GRAND NOMBRE

AMBITION QUI RECONNAIT LES COMMUNS À PRÉSERVER ET À RESTAURER, TANT NATURELS, QUE CULTURELS

AMBITION QUI POSE LES CHOIX DE GESTIONS À OPÉRER POUR PRÉSERVER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOUTENABLE

AMBITION QUI RECHERCHE UN CHEMIN CRÉDIBLE, POUR LIMITER LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE EN S'APPUYANT SUR LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

15> 11
ORIENTATIONS



Ambition 1 / Transversale

« Un territoire de vie qui fait alliance pour agir ensemble »

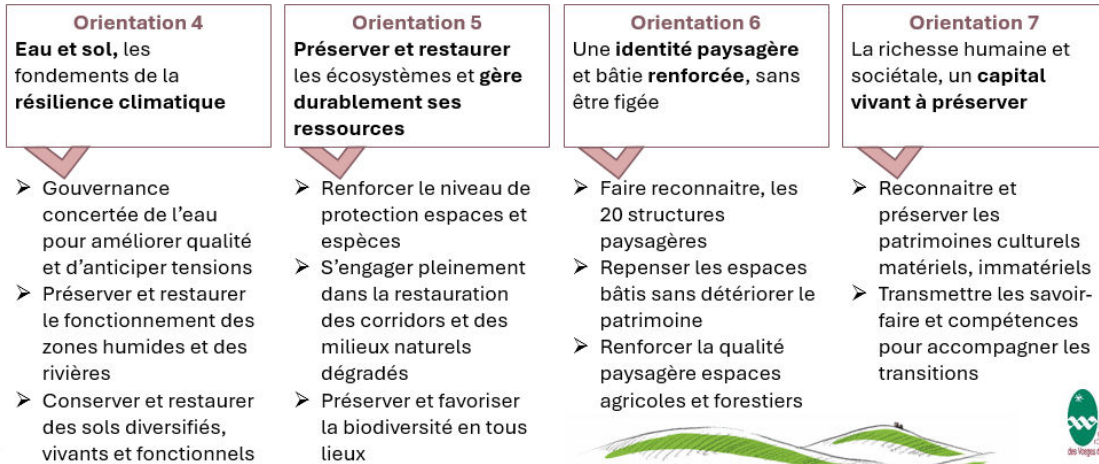


Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026



Ambition 2

« Un territoire qui protège ses écosystèmes et gère durablement ses ressources »

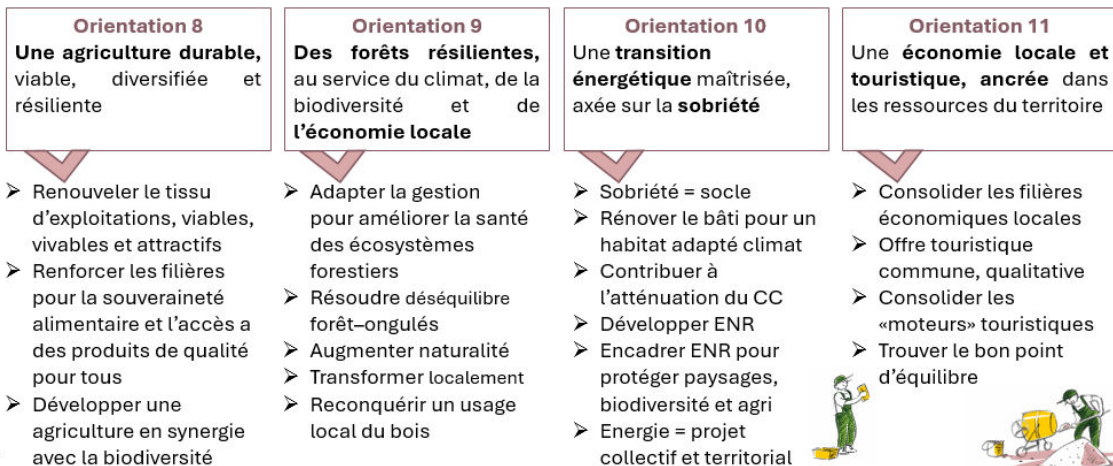


11



Ambition 3

« Un territoire qui optimise ses ressources et renforce ses services écosystémiques »



12





Ambition 4

« Un territoire habité, résilient et attractif »



13

Orientation 12

Un **urbanisme rural** alliant renouvellement urbain et sobriété foncière

- Réussir à « faire autrement » pour stopper l'artificialisation sols
- Adapter les espaces urbanisés face aux évolutions climatiques
- Penser l'aménagement pour limiter l'exposition des populations aux risques naturels

Orientation 13

Une **revitalisation des centres bourgs** et du maillage de villages, associés au patrimoine

- Réinvestir le bâti existant > logements
- Conforter l'offre de services et des commerces
- Faire des centralités des espaces de lien social
- Valoriser les qualités patrimoniales
- Maintenir et renforcer l'offre culturelle et événementielle
- VdN « terre créative »

Orientation 14

Des **mobilités réinventées**, condition de l'attractivité locale

- Conforter les grandes infrastructures
- Proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle
- Structurer un maillage cyclable pour les usages du quotidien
- Mobilité alternative = attractivité touristique à l'horizon 2045



Mme Jacob-Bauer rappelle le calendrier des derniers mois, présente les 4 ambitions et propose de réaliser un exercice collectif via Wooclap. L'exercice a permis de définir 11 mesures prioritaires :

	Mesures prioritaires déterminées au CS du 7 mars	Note moyenne sur 5
1	Mesure 1.1.2 : Organiser et renforcer les coopérations de proximité (EPCI, Communes, Villes portes)	3,5
2	Mesure 1.2.2 : Faire de l'éducation au territoire un moteur de transition, qui donne à tous l'envie d'agir	3,9
3	Mesure 2.1.1 : Préserver la ressource en eau et la vitalité des sols	4,4
4	Mesure 2.2.1 : Protéger les structures paysagères et les paysages emblématiques, en accompagnant leur évolution	3,8
5	Mesure 2.3.2 : Transmettre les savoir-faire locaux, en lien avec les ressources du territoire	3,8
6	Mesure 3.1.1 : Réussir la transition alimentaire en s'appuyant sur des filières agricoles locales, accessibles et rémunératrices	4,1
7	Mesure 3.2.1 : Adapter la gestion forestière pour renforcer la résilience écologique des forêts	4,1
8	Mesure 3.3.2 : Co-construire des projets d'énergies renouvelables respectueux de la biodiversité, des paysages et des activités agricoles	3,7
9	Mesure 3.4.2 : Développer l'attractivité touristique, respectueuse des patrimoines et des équilibres locaux	4,0
10	Mesure 4.1.2 : Adapter les espaces urbanisés face aux évolutions climatiques	3,9
11	Mesure 4.2.1 : S'organiser pour développer un habitat de qualité, au sein du bâti existant	3,8

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical prend acte de l'état d'avancement de la procédure et des orientations retenues dans le cadre du projet stratégique.

3. Programmation 2026

Mme la Présidente précise que la programmation 2026 s'inscrit dans la continuité de la programmation 2025. Quelques nouvelles opérations débutent en 2026 mais elles ont déjà pu être présentées à l'occasion de précédentes séances du Comité Syndical.

Le programme d'actions regroupe l'ensemble des projets menés par le Parc et qui nécessitent la mobilisation de financements pour leur réalisation.

Bien qu'étant conséquente, la programmation annuelle ne reflète qu'une partie des activités du syndicat puisque toutes les interventions réalisées par l'équipe du Parc en matière de conseil, d'avis, d'accompagnement des communes et des particuliers... ne font pas l'objet de flux financiers.

Par ailleurs, les opérations pluriannuelles portées par le Parc, notamment en ce qui concerne la réalisation de projets européens, ne sont prises en compte dans le tableau de synthèse de la programmation annuelle qu'à la condition que de nouvelles subventions soient à mobiliser pour leur réalisation. Aussi, les projets pluriannuels déjà totalement financés apparaissent uniquement sous l'indicateur pour mesure (PM)

Accusé de réception en préfecture
 067266700691-20260620-CS200626DEL1-DE
 Date de réception en préfecture: 12/06/2026

même si les flux financiers liés à leur réalisation seront bien intégrés au budget primitif de l'année.

Il est, par ailleurs, nécessaire de rappeler que le SYCOPARC ne dispose pas de fonds propres. Aussi, toutes les actions présentées sont financées via la mobilisation de subventions publiques ou privées.

Tous les projets présentés dans le cadre des fiches actions annexées ont été intégrés au budget primitif qui sera soumis au vote du Comité Syndical au point suivant.

Mme MARAJO-GUTHMULLER attire l'attention sur deux programmes importants, qui ont pu être présentés lors de précédents comités :

- Recycler le bâti vacant : programme test sur 3 ans qui a pour objectif d'identifier le modèle le plus concluant, en termes de portage et d'équilibre économique, pour permettre la réhabilitation du patrimoine bâti en logements ;
- Adapter nos espaces publics aux changements climatiques : programme d'une durée de 3 ans ayant pour objectif d'accompagner les communes dans la réalisation d'aménagements favorisant une meilleure prise en compte des impacts liées aux changements climatiques.

Mme MARAJO-GUTHMULLER rappelle que la programmation regroupe les projets pour lesquels le Parc mobilise des financements. Elle ne reflète qu'une partie de l'activité réelle du SYCOPARC. Une grande part du travail de l'équipe consiste aussi à conseiller, accompagner, donner des avis, soutenir les communes ou les habitants, et tout cela ne passe pas nécessairement par des flux financiers.

Mme JACOB-BAUER présente les fiches actions.

1 - Animation des sites Natura 2000

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Cette action concerne l'animation menée sur les sites Natura 2000 suivants :

- FR4100208-FR4201795_Haute Moder
- FR4100212_Landes et tourbières du camp militaire de Bitche
- FR4100254_Vallée de la Sarre de l'Albe et de l'Isch
- FR4112010_Forêts, étangs et rochers du Pays de Bitche
- FR4201794_Sauer et affluents
- FR4201799-FR4211799_Vosges du Nord

Descriptif de l'action :

Le travail d'animation consiste à :

- Démarcher les propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels pour la contractualisation (contrat Natura 2000, mesures agro-environnementales territorialisées...),
- Définir le contenu technique des opérations de restauration/gestion nécessaires pour réhabiliter les habitats naturels dégradés,
- Faciliter les démarches administratives pour les porteurs de projet et trouver des pistes de financements pour les chantiers,
- Veiller à la bonne réalisation des travaux,
- Animer la charte N2000 et proposer la liste des parcelles à fiscaliser.

- Mettre en place le suivi scientifique et analyser les résultats,
- Mettre en œuvre des actions de communication et de formation,
- Veiller à la réalisation des études d'incidences (diffuser les informations du docob),
- Accompagner les gestionnaires forestiers et les aider à mettre en œuvre des mesures favorables aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire dans le cadre de la gestion courante,
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de programmes de travaux ambitieux en termes de restauration de cours d'eau,
- Initier, accompagner et coordonner les démarches d'acquisition foncière collective.

Objectifs et résultats attendus :

- Animer et mettre à jour le document d'objectifs Natura 2000,
- Mettre en œuvre le volet « eau » de la charte, notamment par la mise en place de chantiers opérationnels de restauration,
- Améliorer la connaissance sur l'état écologique des cours d'eau,
- Impliquer concrètement les élus, habitants et usagers dans des actions en faveur des rivières,
- Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et palustres,
- Poursuivre et développer des pratiques favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire : gros bois, diversification des peuplements résineux, arbres bios,
- Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau sur grès (site Natura 2000 « Vosges du Nord »),
- Soutenir des pratiques de gestion extensive des prairies,
- Développer des actions de formation et de sensibilisation.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- de poursuivre le travail d'accompagnement, de suivi et d'animation des sites Natura 2000 ZSC/ZPS « Vosges du Nord », ZPS « Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche », ZSC « Haute Moder et affluents », ZSC « Landes et tourbières du camp militaire de Bitche », ZSC « Sauer et affluents » et « Vallée de la Sarre de l'Albe et de l'Isch » pour une durée de 3 ans (2026-2028). Le budget prévisionnel lié à la mise en œuvre de l'animation Natura 2000 sur l'ensemble des sites est estimé à un total de 952.984,78 € TTC comprenant :

- *Frais liés à l'animation (salaires + charges) : 565.852,50 €*
- *Frais liés à l'accueil de stagiaires et de services civiques (gratification de stage) : 20.000€*
- *Frais de fonctionnement et de mission : 87.877,88 €*
- *Dépenses pour la réalisation d'études et de suivis divers (pêche électrique, suivi faucon pèlerin, suivi espèces, dépenses de maîtrise d'œuvre, étude géotechnique, géomètre ...) : 187.279,20 €*
- *Dépenses liées à l'organisation d'actions d'animation à destination du public scolaire ou du grand public (frais d'animation, frais de transport ...) : 84.475,20 €*
- *Dépenses de communication (impression, droits de diffusion, ...) : 7.500 €*
- *De solliciter, pour la bonne mise en œuvre du projet, le soutien financier de la Région Grand Est, de l'Europe au titre des fonds FEDER et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse*
- *D'inscrire les crédits aux budgets des années concernées,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

2 – Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Réussir l'appropriation locale des enjeux en matière de conservation, de restauration et de gestion de milieux naturels et de la biodiversité est l'un des grands challenges de la charte actuelle du PNRVN et plus largement du règlement européen sur la restauration de la nature. Dans le domaine de l'eau, l'atteinte et le maintien du bon état écologique des cours d'eau impliquent nécessairement la mobilisation de tous les acteurs, usagers et riverains des cours d'eau. Dans le domaine de la gestion des forêts et des prairies, l'évolution du contexte climatique engendre de nombreux questionnements et suscite des changements de pratiques rapides, que nous devons pouvoir interroger collectivement. Nous souhaitons faciliter les échanges entre scientifiques, gestionnaires, habitants, pêcheurs, riverains et décideurs, et poursuivre le travail de sensibilisation des jeunes publics afin que tous soient en capacité de comprendre la base du fonctionnement de nos milieux naturels et les éventuels impacts de nos actions sur leur état de conservation.

Description de l'action :

Il s'agit de développer des actions de médiation fédératrices à destination des élus, du grand public, des scolaires et également des professionnels de la gestion des milieux naturels :

- Poursuivre l'opération « Jetons-nous à l'eau ». Cette action emblématique permet annuellement de proposer des sorties grand public, des journées techniques à destination des pêcheurs et riverains des cours d'eau, des chantiers participatifs et des ateliers artistiques ou scientifiques ouverts à tous,
- Sensibiliser à la nécessaire préservation de la biodiversité du quotidien (maintien des mosaïques paysagères, gestion forestière intégrée, préservation des pollinisateurs...),
- Faire la promotion d'acteurs engagés sur des opérations concrètes en faveur de la biodiversité et participer à des manifestations nationales (fête de la nature, nuit des forêts, journée mondiale des zones humides...),
- Organiser une restitution au territoire des travaux d'études et de recherche menés localement en lien avec le Conseil Scientifique du Parc.

Objectifs et résultats attendus :

Développer un programme de sensibilisation d'envergure permettant de :

- Consolider les liens avec le monde de la pêche, les associer et faire émerger des projets de restauration,
- Proposer des journées techniques pour les agriculteurs ou forestiers privés,
- Sensibiliser les riverains et les associations locales et proposer des actions participatives visant à la préservation/restauration de la nature,
- Amplifier le travail avec les scolaires en lien avec les actions qui se mettent en place sur le terrain,
- Accueillir et encadrer des étudiants sur des chantiers de gestion.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Décide de poursuivre l'opération « Jetons-nous à l'eau » ainsi que les actions de médiation, de promotion et de sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité dans nos paysages quotidiens (animations, chantiers participatifs, ateliers artistiques, ciné-débats, fête de la nature, nuit des forêts, journée mondiale des zones humides...), organiser une restitution au territoire des travaux d'études et de recherche menés localement en lien avec le Conseil Scientifique du Parc. Le montant de cette opération a été estimé à un total de 11.500 € TTC

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

(prestation de service, impression, diffusion, graphisme, frais d'intervenants, hébergement des intervenants, petit matériel, radio, droits de cession, formation...),

- Sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 52 % : 6.000 €
- Région Grand Est 48 % : 5.500 €
- Décide d'inscrire un crédit total de 11.500 € au budget primitif 2026,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

3 – Observatoire de la qualité des rivières

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La qualité de l'eau dans les rivières des Vosges du Nord est un sujet qui préoccupe les élus et les habitants du territoire. Même si d'importants efforts ont été consentis dans le domaine de l'assainissement et de restaurations écologiques au cours des dernières années, l'état écologique des rivières n'est pas partout satisfaisant et implique un report du « bon état écologique », défini dans le cadre de la DCE, à 2027 pour de nombreuses masses d'eau. Précisons que le territoire des Vosges du Nord abrite des cours d'eau principalement gréseux possédant des caractéristiques écologiques remarquables (eaux fraîches, bien oxygénées, à faible minéralisation et pH acide, ...) et qui présentent une forte sensibilité à l'eutrophisation (dégradation de la qualité de l'eau par excès de nutriments dans le milieu, en particulier l'azote et le phosphore). Pour ces rivières aux eaux normalement très pures, les impacts liés aux activités anthropiques des bassins versants sont toujours importants et dégradent la qualité écologique de ces cours d'eau. Cet observatoire est ainsi un formidable outil de diagnostic et de suivi de l'état de santé des cours d'eau de tête de bassin versant des Vosges du Nord, mais aussi un outil d'aide à la décision et de communication auprès de la population, dans le but de cibler et prioriser les actions en faveur d'un retour du bon état écologique des ruisseaux du Parc.

Descriptif de l'action :

- Préparer et programmer les campagnes de mesure sur la période 2026-2029 ;
- Effectuer des prélèvements physico-chimiques mensuels sur les stations de mesure et les transmettre au laboratoire d'analyse ;
- Valider les données collectées, alimenter et gérer la base de données relative au monitoring (SLM), les intégrer au Système d'Information sur l'Eau Rhin-Meuse (SIERM) piloté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
- Etablir régulièrement des synthèses de l'état des rivières et concevoir des supports de communication pour porter à connaissance les informations recueillies (fiches bilans, synthèses cartographiques, conférences...) ;
- Entretien le partenariat avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) doté également d'un observatoire de la qualité des cours d'eau. Un marché à groupement de commandes avec ce Parc est en cours de formalisation (fin 2025) pour coordonner les actions de monitoring à l'échelle du Massif ;
- Entretien des partenariats avec les acteurs du territoire gravitant autour de l'Observatoire : enseignants-chercheurs, syndicats mixtes, communautés de communes, communes, Agence de l'Eau, habitants...

Objectifs et résultats attendus :

Le monitoring des cours d'eau des Vosges du Nord a pour objectifs :

- La définition d'états de référence des cours d'eau des Vosges du Nord

- La compréhension de la réponse des cours d'eau et des communautés biologiques aux perturbations ;
- L'orientation et l'évaluation des opérations visant à restaurer la qualité écologique des cours d'eau ;
- L'évaluation de l'évolution de l'état écologique sur des hydrosystèmes ayant fait l'objet de travaux sensés en améliorer l'état ;
- La mesure des tendances évolutives sur le long terme ;
- Orienter les prochaines mesures de gestion écologique des cours d'eau dans la prochaine Charte du PNRVN 2030-2045.

Décision : Le Comité Syndical :

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

- *Décide de poursuivre le travail d'animation et de suivi de l'observatoire de la qualité des rivières (salaires, charges, frais de mission, et achat de matériel de terrain, ...) pour un montant estimatif de 28.200 € TTC,*
- *Décide de poursuivre la réalisation des analyses dans le cadre de l'observatoire de la qualité des cours d'eau sur le territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord. Le budget estimatif pour l'exercice 2026 s'élève à un montant de 57.900 € TTC (prestation de service, analyses...),*
- *Décide de procéder à une mise à jour et à une réédition du journal « Bi Uns » sur la qualité des cours d'eau pour un montant estimatif de 9.200 € TTC (prestation de communication, graphisme, impression ...),*
- *Décide d'acquérir du matériel de terrain (sondes, consommables pour l'étalonnage et les prélèvements), pour un montant estimatif de 4.000 € TTC,*
- *Sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*
 - o *Agence de l'Eau Rhin Meuse 40% : 37.907,58 €*
 - o *Europe FEDER 60 % : 61.392,42 €*
- *Décide d'inscrire un crédit total de 99.300 € au budget primitif 2026,*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

4 – Préserver la biodiversité des zones humides et gérer écologiquement les fonds de vallée

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les zones humides du Parc sont des foyers de biodiversité que le territoire a la responsabilité de préserver et de mettre en valeur. Les communes propriétaires ou gestionnaires de ces espaces parfois de grand intérêt écologique (ENS, RNR...) n'ont pas les moyens humains nécessaires afin de mettre en place une gestion adaptée.

Le SYCOPARC propose dans le cadre de la présente mission de les aider à :

- Animer les sites (permettre la bonne mise en œuvre des actions),
- Organiser les chantiers de gestion ou de restauration,
- Participer à la surveillance (éviter les dégradations),
- Mettre en place le suivi écologique (identifier clairement les enjeux).

Descriptif de l'action :

Aider les communes propriétaires/gestionnaires de zones humides remarquables à élaborer des documents de planification de la gestion et à mettre en œuvre des opérations d'amélioration de la connaissance, d'entretien, de restauration, de surveillance ou de promotion de ces espaces. Il s'agira en particulier :

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

- De réaliser des suivis des habitats naturels et de certaines espèces remarquables (castor, oiseaux des marais, cuivré des marais...);
- De proposer des travaux permettant d'améliorer l'état de conservation des habitats naturels palustres et notamment des roselières;
- De faciliter le développement des équipements légers permettant l'accueil et la sensibilisation du public;
- D'assurer une surveillance des sites en lien avec les communes propriétaires et les usagers (agriculteurs, pêcheurs, chasseurs);
- De proposer des animations nature et participatives afin d'impliquer les habitants dans la gestion/conservation de ces espaces naturels.

Cette mission inclut également :

- Le travail d'accompagnement de la commune de Reichshoffen afin de préparer la mise à jour du plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du Plan d'eau de Reichshoffen et de mettre en œuvre les actions qui y sont inscrites (en lien avec la Région);
- La mise en œuvre des travaux de gestion et le suivi écologique sur les sites GEF en appui technique à l'AGEVON et aux communes concernées.

Objectifs et résultats attendus :

- Assurer la gestion et la protection des zones humides remarquables du Parc;
- Préserver les espèces palustres rares et menacées;
- Suivre leur évolution face au changement climatique;
- Améliorer la représentation des zones humides dans l'imaginaire collectif.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *Décide de poursuivre le travail d'accompagnement des communes propriétaires et/ou gestionnaires dans l'élaboration des documents de planification, la mise en œuvre d'opérations d'amélioration de la connaissance, l'entretien, la restauration et la surveillance des zones humides remarquables. Il s'agira notamment de poursuivre l'accompagnement de la réserve naturelle régionale de Reichshoffen, des espaces naturels sensibles de la Schwalb et Horn et de continuer les actions de suivi et de gestion écologique des friches et zones humides du territoire.*
 - *Phase 1 : Accompagnement des communes et porteurs de projet (0,4 ETP intégré dans FA1-2026*
 - *Phase 2 : Animation de la gestion écologique des friches (0,3 ETP intégré dans FA1-2026) et débroussaillage sous clôture pour un montant estimatif de 5.500 € TTC,*
 - *Phase 3 : Animation et mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale de Reichshoffen pour un montant global estimatif de 11.550 € TTC comprenant 6.600 € de dépenses d'animation (salaire + charges + frais de structure et de mission...) et 4.950 € de dépenses liées à la réalisation d'actions de sensibilisation du grand public, à la mise en œuvre de projets pédagogiques avec les scolaires, à la réalisation d'animations à l'occasion de l'événement « les flâneries » et une animation « atelier culinaire : ne jetez plus votre pain aux canards » (prestation de service, actions de sensibilisation, actions de communication...),*
 - *Phase 4 : animation de la phase (0,3 ETP intégré dans FA1-2026 pour inventaire, prélèvements, encadrement stagiaire, suivi indicateur « castor »), réalisation de la cartographie des tourbières pour un montant estimé à 6.000 € (prestation de services) et la mise en place d'un indicateur « papillon de jour » dans les zones humides (STERF) pour un montant de 4.000 €,*
- *Sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*

Phase 3

- *Ville de Reichshoffen 100 % : 11.550 €*

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

Phase 2 et 4

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 80 % : 12.400 €
- Région Grand Est 20 % : 3.100 €
- Décide d'inscrire un crédit total de 27.050 € au budget primitif 2026,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

5 – Gestion et extension de la réserve naturelle nationale

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le SYCOPARC, en tant que gestionnaire principal de la Réserve Naturelle Nationale des Rochers et Tourbières du Pays de Bitche, désigné par l'Etat dans le cadre d'une convention, est chargé de concevoir et de mettre en œuvre son plan de gestion. Trois autres gestionnaires y sont associés : l'ONF, le Groupement Forestier Vosges Nord et la commune de Baerenthal. Il s'agit en 2026 de mettre en œuvre la cinquième année du troisième plan de gestion dont la période d'application s'étend de 2022 à 2031. Cette réserve de 355 ha protège des tourbières, parfois associées à des étangs, riches en espèces et en communautés rares et menacées et des barres rocheuses remarquables accueillant entre autres le tiers des couples de faucons pèlerins nicheurs du Parc selon les années. Un projet d'extension de cette réserve est toujours en cours.

Descriptif de l'action :

- Animation de projet : travail permanent d'animation, de surveillance, de monitoring et de travail administratif. Selon l'évaluation du Ministère chargé de l'Ecologie et du Ministère du Budget, la RNN nécessite, dans le cadre de sa dotation courante, 1 ETP de conservateur et 0,57 ETP de garde-technicien.
- Médiation : élaboration et mise en œuvre d'un programme de médiation pour renforcer l'ancrage territorial de la réserve et développement du programme d'animation de l'Espace Homme Nature de Sturzelbronn (1 ETP de médiateur + budget pour actions pédagogiques).
- Suivis, inventaires, études : inventaire piscicole en amont et en aval de l'étang d'Erbsenweiher avant travaux et mise en œuvre en interne de suivis périodiques prévus au plan de gestion.
- Travaux : maintenance de la signalétique réglementaire et pédagogique, entretien curant des ouvrages des étangs, des équipements d'accueil du public et de la grille du souterrain du Ramstein / Mise en œuvre de chantiers participatifs.
- Surveillance.
- Poursuite du projet d'extension de la RNN.

Objectifs et résultats attendus :

- Mettre en œuvre le plan de gestion,
- Développer les actions de médiation pour un meilleur ancrage territorial,
- Poursuivre la restauration des sites tourbeux.

Décision : Le Comité Syndical :

Action 1 : Animation et gestion de la RNN : 110.608 €

- Approuve le programme d'animation et de gestion de la Réserve Naturelle Nationale pour un montant total de 110.608 € TTC comprenant les dépenses liées à l'animation (salaires, charges, frais de mission, frais de structure...) pour 108.608 € et les frais liés à l'inventaire piscicole de l'Erbsenthal (prestation de service) pour 2.000 €

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
067-2597000002020000000626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Action 2 : Mission de médiation : 42.000 €
- Approuve les orientations de la mission de médiation pour un montant total de 42.000 € :
 - o Recrutement d'un agent pour accompagner le travail de médiation et les actions de sensibilisation de la RNN : 42.000 € TTC (salaire, charges, frais de fonctionnement, frais de mission, actions de communication...).
- Décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 152.608 € au budget primitif 2026,
- Sollicite les financements ci-dessous :
 - Action 1 :
 - DREAL dotation courante : 105.818 €
 - AERM : 4.790
 - Action 2 :
 - DREAL dotation courante : 18.885 €
 - AERM : 23.115 €
- Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

6 – PRA Lynx Vosges

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le Lynx est une espèce protégée menacée d'extinction sur le territoire français. Son état de conservation est considéré particulièrement critique dans les Vosges. Ainsi, un plan régional (PRA) en faveur du Lynx dans le massif vosgien a été élaboré pour une mise en œuvre de 2020 à 2029. L'objectif du PRA est de rétablir le Lynx boréal dans un état de conservation favorable dans le Massif des Vosges le plus rapidement possible et surtout de manière durable.

Le PRA vise ainsi 4 axes d'actions :

- Travailler prioritairement sur la coexistence avec les activités humaines (chasse et élevage),
- Restaurer la connectivité écologique entre massifs et maintenir un habitat favorable,
- Consolider le réseau d'observateurs et développer des coopérations pour un meilleur suivi et une meilleure protection du Lynx,
- Diffuser les connaissances sur le Lynx et sensibiliser sur les enjeux liés à sa conservation.

Depuis 2021, l'animation du PRA Lynx Vosges est assurée par le PNRVN.

Descriptif de l'action :

L'animation du PRA Lynx Vosges consiste à :

- Maintenir une importante concertation avec tous les acteurs et impliquer un maximum de partenaires (animation régulière des différents groupes de travail du PRA, ainsi que le comité de pilotage pour la bonne administration du PRA) ;
- Faciliter la mise en œuvre des actions prévues dans le PRA en apportant un soutien technique et organisationnel aux structures pilotes, sur l'ensemble du massif ;
- Permettre l'émergence de projets transfrontaliers avec les partenaires allemands ;
- Faire connaître le Lynx et le plan régional d'action par de multiples opérations de communication à différentes échelles territoriales ;
- Participer activement à la recherche des financements nécessaires à la bonne réalisation des actions.

Le second volet est la mise en œuvre de quelques actions spécifiques du plan, en particulier celles visant à une meilleure acceptation de l'espèce, notamment sur la coexistence chasse/Lynx.

Un monitoring Lynx a été mis en place au sein du PNRVN. Son objectif est d'améliorer la veille territoriale et de mieux documenter la recolonisation du massif par le Lynx, de fluidifier la circulation des informations et d'établir une coopération de terrain avec les acteurs du monde de la chasse.

Objectifs et résultats attendus :

- La tenue régulière des différents groupes de travail et du comité de pilotage,
- Le suivi des actions prévues et la diffusion de la communication sur leur mise en œuvre,
- La mise en place du monitoring Lynx sur le territoire PNRVN,
- Clôture des actions du programme FEDER en cours et construction du programme suivant.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *Prend acte que le montant des actions engagées pour la mise en œuvre du PRA, au titre de l'exercice 2026, s'élève à 37.770 € pour l'animation du PRA Lynx (salaires, charges sociales, frais déplacements, frais de structure...) et à 25.180 € pour la médiation chasse/Lynx (salaires, charges sociales, frais déplacements, frais de structure...),*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*

DREAL Bourgogne Franche Comté : 31.475 €

DREAL Grand Est : 31.475 €

- *Décide d'inscrire un crédit total de 62.950 € TTC au budget primitif 2026,*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

7 – Mener des opérations d'inventaire, de récolement, de conservation préventive, des chantiers des collections et administrer – diffuser les collections sur les bases de données

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le travail mené sur les collections en 2026 s'inscrit dans la continuité des chantiers des collections pluriannuels lancés dans deux musées adhérents à la Conservation mutualisée du PNRVN : le Musée du Pays de Hanau à Bouxwiller et le Musée Westercamp à Wissembourg. La saisie des inventaires et du récolement se poursuivra dans les deux musées. 2026 marquera la fin du chantier des collections au musée de Bouxwiller. Une exposition valorisera le travail réalisé au cours de ces dernières années. Au musée de Wissembourg, le chantier se poursuivra par le lancement d'ateliers de dépoussiérage, de marquage et de reconditionnement, menés avec l'aide de bénévoles. Les campagnes de restauration du fonds Bendel-Muller seront également poursuivies.

Le travail sur les collections est encadré par la régie commune au dispositif de Conservation.

Elle encadre et forme les agents à l'utilisation du logiciel Actimuseo, assure la gestion informatisée des collections et administre la base de données qui comptabilise à ce jour 68 705 notices illustrées par 121 616 photographies numériques. Elle administre le portail des collections Webmuseo et participe à la diffusion des collections par l'accompagnement et la réalisation d'exports vers POP Joconde. La régie participe à la

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

-préservation des collections en formant aux bases de la conservation préventive et en accompagnant les projets visant la sauvegarde des œuvres.

Descriptif de l'action :

- Au Musée du Pays de Hanau : finalisation du chantier des collections comprenant l'inventaire et le récolement des œuvres passées en commission d'acquisition, la réalisation des exports Joconde, la participation à la préparation de l'exposition et l'accompagnement à la valorisation du chantier des collections achevé.
- Au Musée Westercamp : l'inventaire des lithographies du fonds Bendel-Muller se poursuivra en parallèle du chantier des collections pluriannuel lancée en 2025. Les actions prioritaires seront en 2026, la réalisation d'ateliers de dépoussiérage avec les bénévoles, le marquage, le reconditionnement et le rapatriement des lithographies inventoriées dans les réserves du musée. L'accompagnement du conservateur dans la poursuite du plan pluriannuel de restaurations.
- La régie des collections assurera l'encadrement des différents chantiers, l'administration d'Actimuseo, de Webmuseo et l'organisation d'une formation.

Objectifs et résultats attendus :

- Mieux conserver, connaître et valoriser les collections,
- Vérifier la cohérence des données d'inventaire et de récolement,
- Participer à la valorisation sur les sites (Webmuseo, POP),
- Accompagner dans la planification du récolement le suivi des chantiers, la gestion au quotidien et les actions de préservation.

Décision : Le Comité Syndical :

Action 1 : décide de procéder à l'inventaire-récolement et prise de vue photographique des œuvres passées en commission d'acquisition et de dons récents, de préparer les tableurs concernant les œuvres non destinées à l'inventaire des collections du Musée de Bouxwiller, d'effectuer la veille sanitaire et de possibles interventions de conservation préventive dans les réserves, de valoriser les collections et coordonner les missions de conservation préventive et mannequinage associées à la fin du chantier pour préparer l'exposition de fin de chantier des collections sur le textile et le costume régional de fête pour un montant total estimé à 24.750 € TTC (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement, frais de mission, petit matériel,...),

Action 2 : décide de poursuivre la mission d'inventaire du fonds Bendel-Muller, de réaliser des ateliers de dépoussiérage, marquage et reconditionnement des lithographies avec les bénévoles, de valoriser les collections et d'accompagner le conservateur dans le suivi du plan pluriannuel de restauration pour un montant total estimé à 64.300 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement, frais de mission, acquisition de petit matériel, gratification de stage...),

Action 3 : décide de poursuivre le dispositif de gestion, préservation et valorisation des collections, par l'intermédiaire de la régie des collections, pour un montant total estimé à 40.000 € TTC (salaires, charges sociales, frais de fonctionnement, acquisition de petit matériel, frais de formation, matériel de conditionnement...),

- Solliciter le plan de financement suivant :

Action 1 : Musée de Bouxwiller : 24.750 €

- DRAC : 9.900 €

- Ville de Bouxwiller : 14.850 €

Action 2 : Musée de Wissembourg : 64.300 €

- DRAC : 25.720 €

- Ville de Wissembourg : 38.580 €

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

Action 3 : Régie des collections : 40.000 €

- DRAC : 16.000 €
- SYCOPARC : 24.000 €

- Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

8 – Publication des annales scientifiques

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les annales scientifiques existent depuis 1989. A ce jour, 21 volumes ont été publiés. Depuis 2001, les annales concernent la Réserve de Biosphère Transfrontalière et sont composées de textes français et allemands. Les annales sont principalement diffusées sous forme numérique sur le site internet du PNRVN et de la RB du Palatinat. Toutefois, 400 exemplaires sont imprimés afin de faciliter la diffusion de la revue aux principaux partenaires, aux bibliothèques et universités.

Descriptif de l'action :

L'édition des annales consiste en une succession d'étapes bien rodées. Dans un premier temps, il s'agit d'identifier les travaux spécifiques et les inventaires récents qui sont développés sur le territoire de la réserve de biosphère transfrontalière et de motiver leurs auteurs à produire un article de synthèse de leurs travaux. Ces articles sont ensuite relus par le comité de rédaction qui propose éventuellement des adaptations ou des corrections afin de cadrer avec la ligne éditoriale de la revue. Les résumés multilingues sont vérifiés et complétés par des traducteurs professionnels. Lorsque l'ensemble des textes sont relus, vérifiés et traduits, vient le temps de la mise en page et de l'impression.

Le prochain volume des annales sera le numéro 22 (2023-2025).

Objectifs et résultats attendus :

- Edition de 400 exemplaires (200 pour les partenaires français, 200 pour les partenaires allemands),
- Mise en ligne du tome 22 en version pdf.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Décide de réaliser le tome 22 des annales scientifiques pour un montant estimatif de 11.000 € TTC correspondant à des frais de mise en place graphique du document (salaires, charges sociales, frais de structure...), des frais de traduction, d'impression et de diffusion... ,
- Sollicite pour la réalisation des annales scientifiques, les financements suivants :
 - Région Grand Est : 5.500 €
 - Réserve de Biosphère Palatinat : 5.500 €,
- Décide d'inscrire un crédit total de 11.000 € au budget primitif 2026,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

9 – Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le SYCOPARC a initié une stratégie de reconquête de la nature du quotidien qui est inscrite dans la charte en cours d'application. Plusieurs actions complémentaires sont développées depuis plusieurs années afin de mettre en œuvre cette politique en faveur de la nature ordinaire (sanctuaire de nature, concours jardinier pour la biodiversité, atlas

Accusé de réception en préfecture N° 25061-26000-2026-0001 Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

de la biodiversité communale). Afin de démultiplier les actions concrètes et de faire écho à la stratégie nationale en faveur de la biodiversité et au règlement européen sur la restauration de la nature, nous avons développé en 2023 un nouvel outil : le plan communal de préservation de la biodiversité. Il a pour ambition de faire naître des projets de protection et de restauration des milieux naturels à l'échelle communale au travers d'une démarche citoyenne.

Descriptif de l'action :

Dans les communes concernées, il s'agira concrètement de construire un programme d'action en faveur de la biodiversité de manière concertée. Un conseil local de la biodiversité et des groupes de travail citoyens seront formés afin de prioriser les actions en fonction des enjeux communaux et de définir les modalités de mise en œuvre. Les actions identifiées pourront être multiples : maîtrise foncière, mise en place de modalités de gestion écologique des espaces verts, plantations de haies ou de vergers, restauration de zones humides... Une animatrice « biodiversité », Léa Mengus, est chargée d'organiser les groupes de travail dans chaque commune, d'aider à la définition technique des actions qui seront inscrites dans les plans de sauvegarde et de faciliter leur mise en œuvre. Pour cela, elle facilite la recherche de financement (montage de dossier d'appel à projet ou de dossiers européens) et assure un encadrement technique des opérations en lien avec les conseils municipaux.

Objectifs et résultats attendus :

- Initiation de plans de préservation de la biodiversité sur la moitié des communes ayant bénéficié d'un ABS (11 communes et plus) ;
- Continuité de construction et d'animation des plans de préservation de la biodiversité sur l'autre moitié des communes ayant bénéficié d'un ABS (10 communes) au 31/12/2026.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *Décide de poursuivre le travail en faveur de la réalisation de plans de préservation de la biodiversité dans les communes bénéficiaires d'un ABC de la biodiversité. Pour 2026, il s'agira notamment de continuer à animer la démarche pour un montant estimatif de 55.400 € TTC (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement ...), d'organiser des actions de restitution des connaissances et organisation des balades communales pour un montant estimatif de 2.000 € TTC (réunions de restitution, concertation citoyenne, balades communales de découverte des milieux, frais d'intervenants, frais de réception ...) et de mettre en œuvre des actions de médiation notamment en lien avec les « sanctuaires de nature » pour un montant estimatif de 13.000 € TTC (prestation d'animation ...).*

- *Décide d'inscrire un crédit total d'un montant de 70.400 € au budget primitif 2026,*

- *Sollicite les financements ci-dessous :*

Poste lié à l'animation de la démarche : 55.400 €

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 80 % : 43.800

- Région Grand Est 20 % : 11.600 €

Actions de communication : 15.000

- Agence de l'Eau Rhin-Meuse 40 % : 6.000 €

- Région Grand Est : 9.000 €

- *Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.*

10 – Conforter les pratiques de visites des sites culturels

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Depuis 2020, la programmation culturelle en réseau est passée par la valorisation du patrimoine via l'art de (ra)conter avec notamment les Petites histoires des Vosges du Nord de 2022 à 2025 et des formations qui ont été fédératrices et ont permis une montée en compétence dans ce domaine des personnels et un élargissement de l'offre de médiation.

Ces dernières années, le développement de la médiation pour le public scolaire apparaît comme une nécessité pour les acteurs du réseau. Pour 2026, 3 musées de la Conservation (Phalsbourg, Reichshoffen et Woerth), au regard de leurs problèmes de fréquentation et de leurs équipes peu étoffées, sont ciblés comme test pour la conception et la mise en œuvre de prestations pour les classes.

Un travail de formation de l'ensemble du réseau est également programmé : journées d'échanges de pratiques et formation.

L'accessibilité à la culture recouvre essentiellement le travail autour du réseau Eveil des sens. Au-delà de la programmation du mois d'octobre, dont le Parc assure la coordination et la communication, les structures proposent des animations pour le public individuel. Pour accompagner cette dynamique, le Parc programme des formations de création d'offres de médiation, destinées aux personnes en situation de handicap et co-organise, avec Tôt ou t'Art, le forum Nord Alsace.

Le suivi de la fréquentation globale des musées et sites patrimoniaux et le travail de veille en médiation sont également une nécessité pour permettre aux responsables des structures de se positionner et d'orienter leur action.

Descriptif de l'action :

PHASE 1 – MEDIATION POUR LE PUBLIC SCOLAIRE

- Développement de la médiation dans les 3 musées test au cours de l'année scolaire : construire et animer des médiations élaborées à partir des sollicitations des enseignants ;
- Formation des équipes de médiation (salarisées comme bénévoles) au printemps et à l'automne : animées par des intervenants, ces journées permettront aux équipes de médiation du réseau de développer des nouveaux outils, de mieux s'adapter aux évolutions.

PHASE 2 – ACCESSIBILITE

- Programme Eveil des sens : coordination de la programmation et accompagnement des structures dans les animations proposées ;
- Forum Tôt ou t'Art Nord Alsace : appui à l'organisation de cette journée d'échanges pour les structures ;
- Projet Interparcs Tourisme sans barrières : suivi de l'exposition « Au fil du fer » à Reichshoffen, développement de la médiation et communication autour de cette nouvelle offre ;
- Formation des équipes de médiation : travail autour de parcours de médiations adaptés, à partir de l'exemple de l'expo « Au fil de fer ».

PHASE 3 – FAIRE RESEAU

- Suivi de la fréquentation et partage des évolutions ;
- Maintien des compétences sur l'art de conter, encouragement des sites à développer les prestations internes par les médiatrices formées : Journée d'échanges sur la pratique du conte ;
- Veille dans le domaine des publics et de la médiation, organisation des temps d'échange et journées de formation.

Objectifs et résultats attendus :

- Développer les compétences dans les domaines cibles : la médiation scolaire, l'accueil des publics empêchés, l'art de conter par la formation des personnels ;
- Augmenter quantitativement et qualitativement les visites scolaires dans les 3 musées prioritaires ;
- Donner de la visibilité à l'offre de médiation créée pour les scolaires et à l'exposition « Au fil de fer » ;
- Entretenir le lien et l'interconnaissance entre les acteurs du patrimoine, renforcer le réseau et ses acteurs.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'engager un travail de construction d'une offre de médiation à destination de plusieurs musées du dispositif de la conservation mais également de développer des actions en réseau entre les acteurs culturels du Parc naturel régional. Le montant global de cette opération est estimé à 63.650 € TTC (salaires, charges, frais de fonctionnement, frais de structure, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, actions de promotion et de communication, cotisations, prestations artistiques, formation...).

En 2026, il s'agira notamment de développer de la médiation dans les 3 musées test au cours de l'année scolaire, de former des équipes de médiation au printemps et à l'automne, de poursuivre le travail sur le réseau Eveil des Sens, sur la question de l'accessibilité, sur le projet Interparcs « Tourisme sans barrières » suivi de l'exposition « Au fil de fer » à Reichshoffen, de former les équipes de médiation et d'organiser 2 journées de formation aux contes.

- Sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :

- Région Grand Est : 14.690 €
- DRAC : 25.460 €
- Collectivité européenne d'Alsace (CEA) : 23.500 €

- Décide d'inscrire un crédit total de 63.650 € au budget primitif 2026

- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

11 – Animer le réseau des Etoiles Terrestres

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Les 3 sites verriers des Vosges du Nord, réunis dans un périmètre proche, sont conscients de l'atout exceptionnel que constitue leur mise en réseau. Ces structures ont décidé de s'afficher ensemble sous l'appellation « Etoiles Terrestres » pour promouvoir une destination d'exception et faire naître une identité plus percutante des sites verriers des Vosges du Nord. L'ambition fortement affirmée est de donner naissance à un véritable « pôle touristique et culturel », identifié et reconnu.

Ce partenariat vise à démontrer la capacité de trois sites à s'allier autour de projets touristiques communs proposant une offre riche, cohérente, structurante et porteuse de sens sur un territoire avec des patrimoines emblématiques et spécifiques.

Les 10 ans des Etoiles Terrestres ont permis d'identifier 4 enjeux pour le réseau :

- Une offre culturelle et touristique à mettre en marché,
- Communiquer ensemble,
- Renforcer les partenariats,
- La qualité architecturale comme point commun.

Descriptif de l'action :

- Un programme estival d'événements culturels en commun :

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Conception et édition d'un programme d'événements communs Etoiles Terrestres lors de la saison estivale « Vive les vacances » pour les mois d'été.

- Communiquer ensemble : assurer une communication commune pour le renvoi des publics entre les 3 sites :

Actualisation et impression de documents de communication, de bons de réduction communs, hébergement site internet.

Le Dossier de Presse sera réédité et visera des magazines spécialisés : tourisme de découverte d'entreprise, beaux-arts, architecture, métiers d'arts et savoir-faire... Une agence de relations presse sera mandatée pour en assurer la bonne diffusion.

En parallèle, les 3 casques contenant la vidéo immersive créée en 2023 tourneront entre les trois sites et leurs partenaires (ADT, Moselle Attractivité, Massif des Vosges, Offices de Tourisme).

Objectifs et résultats attendus :

- Structurer un programme culturel annuel commun,
- Assurer le renvoi des publics entre les 3 sites,
- Augmenter l'attractivité des sites,
- Faire rayonner les sites au-delà des Vosges du Nord.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *Décide de poursuivre le travail d'accompagnement, de valorisation et de dynamisation du réseau des 3 sites verriers des Vosges du Nord pour un montant total de l'opération estimé à 14.000 € :*

- *La mise en place d'événements communs pour un montant estimatif de 6.000 € TTC (prestation de service, communication, graphisme, impressions, frais de réception ...)* ;

- *La réalisation d'actions de communication pour « Communiquer ensemble » pour un montant estimatif de 8.000 € TTC (prestation de service, conception, graphisme, impressions, frais liés à l'accueil de journalistes, insertions presse, réception, hébergement et maintenance du site internet, achat de matériel lié à la diffusion de supports vidéo ...),*

- *Sollicite pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*

- *Participation des sites verriers : 12.000 € soit 4 000 € par site*

- *Reliquat budget 2025 des sites verriers : 2.000 €*

- *Décide d'inscrire un crédit total de 14.000 € au budget primitif 2026,*

- *Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

Voix : 60

Pour : 60

Contre : 0

Abstentions : 0

12 – Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation en milieu rural

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Faire connaître nos actions auprès des habitants et des élus est indispensable pour garantir leur engagement et leur soutien. Si les gens ne comprennent pas les actions que nous entreprenons, ils ne seront pas en mesure de les apprécier ou de les soutenir, ce qui peut entraver leur réussite.

Pour cela, il est indispensable de communiquer clairement sur les objectifs et les résultats des actions.

Descriptif de l'action :

Pour communiquer clairement sur nos actions, il s'agira de

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- Publier des articles dans les journaux locaux, régionaux, nationaux, sur nos sites web,
- Diffuser des messages via nos radios locales,
- Continuer d'alimenter de contenus nos réseaux sociaux (YouTube, Facebook, Instagram),
- Editer des supports papier, etc.

En mettant en œuvre ces actions, nous pouvons aider à garantir que les habitants et les élus comprennent et connaissent nos actions en faveur de la biodiversité et de l'innovation, ce qui peut les inciter à les soutenir et à les adopter.

Objectifs et résultats attendus :

- Faire découvrir les missions/actions du Parc, les patrimoines (naturels, culturels, paysagers),
- Informer nos cibles (habitants/élus), continuer d'améliorer la visibilité et notoriété du PNRVN,
- Accroître les communautés sur les outils numériques,
- Développer la coopération transfrontalière.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *décide de poursuivre le travail de porter à connaissance des actions et missions du Parc auprès des habitants via les outils numériques, en organisant des actions de promotion, en développant le site internet du Parc, en éditant des newsletters, en renforçant la stratégie numérique, en réalisant des insertions presse et web, en réalisant des objets de promotion du Parc, en acquérant des supports visuels, des illustrations, des photos ou vidéos du territoire pour un montant total estimé à 37.150 € TTC (salaire, charges, prestation de service, graphisme, impression, diffusion, maintenance, gratification de stage, frais de mission, service civique, logiciel newsletters, impression, diffusion, communication, frais de réception, achat de goodies, insertions, achat de droits de diffusion ...),*
- *Sollicite le plan de financement suivant :*
 - o *Région Grand Est : 37.150 €*
- *Décide d'inscrire un crédit total de 37.150 € au budget primitif 2026,*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

13 – Ensemble pour les Vosges du Nord – Famille, Elus, Citoyens

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord engage un processus de révision de sa charte territoriale, moment clé qui nécessite une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs du territoire : citoyens, élus locaux et familles. Contexte spécifique par action :

- Défi Famille à Biodiversité Positive : dernière année de conventionnement entre le SYCOPARC, la FPNRF et l'OFB, 20 familles déjà sensibilisées lors des précédentes éditions, nécessite d'élargir l'action vers l'Ouest du territoire ;
- Accompagnement des Nouveaux Délégués : renouvellement des instances de gouvernance du Parc, besoin identifié de clarifier et valoriser la fonction de délégué, modernisation des outils d'accueil existants (~~brochure, AG~~);

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

- Projet Citoyen : processus participatif inscrit dans la révision de la charte du PNR, constitution d'un groupe de citoyens représentatif du territoire, volonté d'assurer une traçabilité des propositions citoyennes.

Descriptif de l'action :

Action 1 : Défi Famille à Biodiversité Positive

- Public ciblé : 5 familles du territoire Ouest du Parc
- Déroulement en 3 phases : Printemps 2026 – Lancement du défi, Été 2026 – Ateliers pratiques, Automne 2026 – Restitution et valorisation
- Thématiques : Biodiversité et Alimentation

Action 2 : Accompagnement des Nouveaux Délégués

- Public ciblé : 100 % des nouveaux délégués des communes et intercommunalités
- Dispositif d'accompagnement : outils de communication, temps collectifs

Action 3 : Projet Citoyen – Révision de la charte

- Public : groupe de 15 citoyens représentatif du territoire (déjà constitué)
- Démarche participative structurée :
 - o Fin 2025 : Phase d'acculturation et de découverte du Parc
 - o Début 2026 : Construction de la méthodologie d'implication
 - o Printemps-été 2026 : Déploiement de la démarche sur les 11 thématiques
 - o Automne 2026 : Ecriture des engagements citoyens

Objectifs et résultats attendus :

Trois axes prioritaires :

- Impliquer 5 familles dans la biodiversité locale,
- Equiper et former 100 % des nouveaux délégués du Parc,
- Accompagner 15 citoyens dans la révision de la charte territoriale pour renforcer la participation citoyenne aux décisions.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

Phase 1 : Défi famille à biodiversité positive : 11.800 € TTC

- De mettre en œuvre le programme défi famille à biodiversité positive pour un montant estimatif de 11.800€ TTC (prestation de service, frais de communication, d'impression et de diffusion, achat de goodies...),

Phase 2 : Accompagnement des nouveaux délégués : 5.300 € TTC

- De réaliser un guide du délégué pour un montant estimatif de 3.000 € TTC (prestation service pour conception et édition du guide, prestation de service pour la réalisation d'une vidéo, frais de réception...),
- De réaliser un kit d'accueil pour les nouveaux délégués pour un montant estimatif de 1.400 € (prestation de service, impressions...),
- D'organiser les assemblées générales des délégués pour un montant estimatif de 900 € TTC (frais de réception, fournitures, impressions...).

Phase 3 : Projet citoyen révision de la Charte : 4.350 € TTC

- D'organiser le processus participatif inscrit dans la révision de la charte, construction de la méthodologie d'implication, déploiement de la démarche, écriture des engagements citoyens pour un montant estimatif de 4.350 € TTC (locations, frais de réception, sorties de terrain, intervenants, communication, impression...),
- Sollicite, pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :
 - Région Grand Est : 12.700 €
 - Fédération des Parcs (Crédits Office Français de la Biodiversité) phase 1 : 8.750 €
- Décide d'inscrire un crédit total de 21.450 € au budget primitif 2026,
- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

14 – Sensibiliser, former, animer, conseiller vers une culture partagée pour l'éco-rénovation du bâti ancien et Habiter Autrement

Origine et contexte de réalisation de l'action :

La rénovation du bâti ancien est un enjeu majeur pour l'attractivité du territoire. Elle oscille entre deux approches : d'un côté, la préservation du patrimoine bâti, des modes constructifs traditionnels, des savoir-faire qui nous ont été transmis et, de l'autre, la nécessité d'une rénovation énergétique dans une logique écologique, d'économie de ressources, de développement des filières courtes et de mise en œuvre de matériaux de construction locaux à faible énergie grise. Comment peut-on concilier de nos jours les enjeux patrimoniaux et les enjeux d'économie énergétique dans la rénovation des bâtiments construits avant 1948 ? Et comment réussir, dans le contexte de la mondialisation (confusion des représentations, achat de masse et surconsommation, banalisation du patrimoine), le pari d'innover pour faire vivre le bâti régional traditionnel ?

Ce qui est fondamental, c'est de donner une impulsion à l'éco-rénovation pour répondre au renouvellement urbain et aux enjeux de l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Pour réussir à relever ce défi, il est nécessaire de développer une culture partagée autour de l'architecture et de l'éco-rénovation pour Habiter Autrement, tout en construisant un lien fort avec et entre les professionnels de l'éco-rénovation à l'échelle du territoire du Massif des Vosges et de la Région Grand Est.

Descriptif de l'action :

L'action se déroule en trois phases et est inscrite dans le cadre d'un programme triennal 2026/2028. Il s'agit de permettre de continuer à renforcer une offre diversifiée et de l'élargir sur le territoire du Massif par une programmation co-construite avec le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

- Phase 1 O2.2 – M1 – Promouvoir et transmettre les savoir-faire : Animer et structurer la mise en réseau des artisans de l'éco-rénovation
- Phase 2 O3.2 – M2 – Faire vivre le patrimoine bâti : Développer une culture partagée pour Habiter Autrement
- Phase 3 O3.2 – M2 – Faire vivre le patrimoine bâti : Apporter un conseil architectural pour la réhabilitation du patrimoine bâti – Mut'Archi

L'offre proposée se construit et s'enrichit chaque année. Le développement de la transmission des techniques et des savoir-faire en matière d'éco-rénovation auprès des professionnels du bâtiment et du grand public passe par des temps forts. Certaines interventions proposées doivent être récurrentes pour permettre l'approfondissement de techniques adaptées, la découverte des ressources déjà présentes sur le territoire, les échanges pour une meilleure connaissance et la mise en commun pour une co-construction des outils de sensibilisation.

Une mission socle et transversale, Mut'Archi (2026/2029), assure la bonne mise en œuvre de ces actions. Elle s'appuie sur une politique mutualisée, permettant de mieux préserver et valoriser les caractéristiques de l'architecture traditionnelle locale, en accompagnant les projets, en stimulant l'activité économique et en enrichissant la connaissance autour du patrimoine bâti.

Objectifs et résultats attendus :

- Sensibiliser et former les professionnels autour des pratiques de l'éco-rénovation,
- Valoriser les artisans par le biais d'outils de sensibilisation

- Favoriser la mise en place de réseaux d'acteurs autour de l'éco-rénovation,
- Sensibiliser les habitants et les professionnels autour du renouvellement urbain et de nouvelles attentes sociales,
- Recueillir les points de vue des habitants et ouvrir les débats,
- Faire monter en compétence les porteurs de projet sur les questions d'éco-rénovation,
- Créer une demande qualitative en direction des professionnels de l'éco-rénovation,
- Mettre en relation porteurs de projets acteurs de l'éco-rénovation,
- Faciliter l'accès aux aides financières.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

Phase 1 : de poursuivre le travail d'animation et de valorisation des savoir-faire, des techniques et acteurs en matière d'éco-rénovation auprès des élus, habitants et professionnels, de formation en éco-rénovation et de rendez-vous techniques pour approfondir la connaissance et la pratique de l'éco-rénovation du bâti ancien pour un montant global de 38.983 € TTC (intervenants, locations, frais de réception, formation...),

Phase 2 : de poursuivre le développement d'une culture partagée pour Habiter autrement par l'organisation des stages « Mettez la main à la pâte », des journées d'ateliers et de visite dans le cadre des « journées du Patrimoine et de Pays », de réaliser des documents de communication pour la mise en ligne du site éco-rénover et les animations Habiter Autrement et des flyers d'information sur le dispositif Mut'Archi pour un montant total estimé à 11.940 € (intervenants, locations, frais de visite, impressions, frais de réception...),

Phase 3 : de poursuivre le programme d'actions de la politique mutualisée de valorisation des patrimoines bâtis Mut'Archi pour un montant total estimé à 72.950 € TTC (salaires, charges, fonctionnement, déplacements...),

- De solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :

Phase 1 et 2

- Région Grand Est crédits sectoriels liés au Massif des Vosges : 25.461,50 €
- FNADT Massif : 25.461,50 €

Phase 3

- Région Grand Est : 9.000 €
- Collectivité Européenne d'Alsace : 15.000 €
- EPCI : 48.950 €

- D'inscrire un crédit total de 123.873 € au budget primitif 2026,

- D'autoriser M. le Président à solliciter les financeurs potentiels et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

16 – Transmettre les fermes laitières d'Alsace Bossue

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Suite au diagnostic territorial réalisé dans le cadre de la révision de la charte, la baisse drastique du nombre d'agriculteurs, la disparition des fermes au profit de l'agrandissement des fermes existantes et la difficulté de transmettre les exploitations existantes ressortent comme des enjeux majeurs du territoire. Afin de lancer un travail sur l'installation des jeunes agriculteurs et la transmission des fermes, il est proposé de commencer de travailler à l'échelle d'une communauté de communes. D'après le diagnostic territorial, l'Alsace Bossue semble être une communauté de communes adaptée pour lancer ce travail. En effet, deux tiers des exploitations en cession dans les prochaines années n'ont pas de repreneurs identifiés à ce jour. De plus, l'Alsace

Bossue est un secteur historique de production laitière bio, valorisant et protégeant les prairies naturelles. La transmission des fermes laitières est un enjeu principal si l'on veut maintenir la filière laitière bio dans le secteur et les prairies associées. L'enjeu est d'autant plus fort que Lactalis a annoncé l'arrêt des collectes de lait dans le secteur d'ici 2030.

Descriptif de l'action :

L'action permettra de réaliser un état des lieux des transmissions des fermes sur le territoire de la communauté de communes. Cela permettra également d'identifier des pistes d'actions et des projets concrets potentiels à mettre en œuvre pour permettre la transmission de certaines fermes ou l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial.

L'action permettra également d'avoir une vision d'ensemble de la filière laitière, et plus particulièrement de la filière laitière bio en Alsace Bossue, avec des perspectives d'évolution pour les prochaines années.

L'état des lieux sera présenté aux élus du secteur afin qu'ils puissent se saisir de la problématique à leur échelle. Il est prévu également une restitution aux autres élus du territoire du Parc pour éventuellement dupliquer la démarche sur les autres communautés de communes.

Objectifs et résultats attendus :

Les résultats attendus sont les suivants :

- Un état des lieux de la filière lait bio en Alsace Bossue,
- Un état des lieux des fermes en cession et de leur transmissibilité,
- Des pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre au cours des prochaines années,
- Des sessions de restitution pour que les élus communaux puissent agir à leur échelle.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De mener un état des lieux des transmissions des fermes sur le territoire de la Communauté de Communes d'Alsace-Bossue afin d'identifier des pistes d'actions et des projets concrets potentiels à mettre en œuvre pour permettre la transmission de certaines fermes ou l'installation de jeunes agriculteurs hors cadre familial et afin de disposer d'une vision d'ensemble de la filière laitière et plus particulièrement de la filière laitière bio en Alsace-Bossue. Le montant global de l'opération a été estimé à 42.400 € TTC (prestation de service pour la réalisation de l'étude).

- De solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :

- DRAAF – PAT niveau 2 : 24.000 €*
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 18.400 €*

- D'inscrire un crédit total de 42.400 € au budget primitif 2026,

- D'autoriser Mme la Présidente à solliciter les financements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

17 – Recycler le bâti vacant – programme pluriannuel

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le territoire des Vosges du Nord est enclin à une vacation croissante (plus de 10 %) et une dynamique démographique défavorable (vieillesse, perte des jeunes, desserrement des ménages). Elle s'explique en partie par une inadéquation entre l'offre de logements disponibles (grands et avec travaux), et les besoins des jeunes, des

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

séniors et des ménages seuls ou à deux (qui recherchent des petits logements, locatifs, confortables, performants, etc.).

Pour y répondre et pour poursuivre une stratégie de résorption de la vacance et de redynamisation des territoires, une étude a été portée par la Région Grand Est à l'échelle du Massif des Vosges, sur la préfiguration et la création d'une structure de recyclage de bâtis vacants à vocation habitat. Les enjeux sont les suivants :

- Faciliter le logement des salariés pour favoriser le développement économique des territoires,
- Proposer une mixité dans les typologies de logements (séniors, primo-accédants, jeunes actifs) et permettre l'accueil de nouveaux ménages dans un contexte ZAN qui restreint les constructions neuves,
- Renforcer l'attractivité et l'image des villes et villages du territoire, et valoriser le patrimoine bâti à travers sa rénovation et sa remise sur le marché,
- Massifier l'éco-rénovation,
- Proposer une vision globale du développement territorial, qui imbrique les sujets économiques, touristiques et résidentiels.

Pour atteindre cette ambition, plusieurs scénarios sont à étudier et à affiner :

- S'appuyer sur des acteurs existants,
- Créer une nouvelle structure dédiée.

A court et moyen terme, plusieurs projets expérimentaux sont mis en œuvre sur différents territoires du Massif.

Descriptif de l'action :

L'expérimentation dans les Vosges du Nord mise sur la structuration d'un écosystème d'acteurs existants qui permettrait la remobilisation, la réhabilitation et la remise en marché de bâtis vacants. Elle répond d'abord à un besoin critique identifié par l'étude : accompagner les porteurs de projet en phase pré-opérationnelle (définition et montage du projet) puis en phase opérationnelle (conduite d'opération). Cet accompagnement s'avère véritablement déterminant dans le passage à l'acte des Maîtres d'Ouvrage, pour passer de l'intention à l'investissement dans un projet bien calibré.

- Assistance à Maîtrise d'Ouvrage de faisabilité : un accompagnement multi-facettes (architecture-programmation, économie de projet, montage opérationnel et juridique...) par une ingénierie locale adaptée aux territoires ruraux et aux projets de rénovation de bâti ancien :
 - o Faisabilité pré-opérationnelle (AMO PARC) : Pré-conception architecturale, programmation, esquisse, pré-chiffrage (coûts et recettes),
 - o Montage administratif, financier et opérationnel (AMO EXTERNE) : Montage juridique, financier, identification d'acteurs partenaires, sourcing d'opérateurs, recherche de subventions.
- Conduite d'opération (AMO ou Maîtrise d'Ouvrage Déléguée) (AMO PARC ET/OU EXTERNE en fonction des complexités de projets) :
 - o Recrutement d'un Maître d'œuvre (MOE),
 - o Suivi de projet : MOE (AVP, PRO, etc.), administratif et financier, chantier,
 - o Passation des marchés, suivi jusqu'à réception.

Le second aspect mis en évidence dans l'étude est le besoin complémentaire d'aide aux travaux, destiné à compenser les déficits d'opérations liés aux prix bas du marché dans le massif. Une AMO de qualité et une optimisation des coûts peuvent réduire ce déficit, mais une aide financière (env. 250 €/m² de logement réhabilité) sera proposée pour limiter le risque et inciter les maîtres d'ouvrage à engager leurs projets.

Objectifs et résultats attendus :

tourisme, besoin accru des urbains vers des zones de nature, etc.) et du fait des accès faciles à des milieux sensibles (notamment les barres rocheuses de grès vosgien accueillant faucons pèlerins, grands-ducs et grands corbeaux en nidification), voire de la recherche de points de vue au-dessus de la forêt quasi omniprésente, il a été nécessaire de définir des zones de quiétude pour mieux canaliser la fréquentation du territoire.

Descriptif de l'action :

Dans le PNR des Vosges du Nord, la concertation entre 2023 et 2025 a permis de définir les limites des zones de quiétude pour la faune sauvage, d'une surface totale de 48 000 hectares, dont 3 611 ha de zones réglementaires. Ces dernières constituent une zone de quiétude principale à mieux faire connaître aux acteurs du tourisme et des loisirs de nature, ainsi qu'au grand public. L'animation des zones de quiétude se fera à la fois par des campagnes de sensibilisation (dépliants, cartes, médiations de terrain, ...), mais aussi par un déploiement d'une signalétique adaptée et propre au programme « Quiétude attitude ». Parallèlement, un travail avec les acteurs de terrain devra être poursuivi sur les zones sensibles sur lesquelles communiquer, en concertation avec les partenaires locaux et régionaux. Dans les secteurs les plus sensibles, la création de nouveaux sites réglementés pourrait être envisagée.

Objectifs et résultats attendus :

- Nombre d'hectares en zone de quiétude principale,
- Nombre d'hectares en zone de quiétude secondaire,
- Nombre d'individus ou entités touchés / sensibilisés par la campagne « Quiétude attitude »
- Nombre d'individus ou entités ayant adhéré à la campagne de communication = appropriation de la marque,
- Nombre d'individus ou entités ayant changé leurs comportements,
- Amélioration de la biodiversité,
- Respect du « zéro sentier net » pour accompagner la politique de la Fédération du Club Vosgien,
- Evaluation d'impact de la campagne « Quiétude attitude ».

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *D'animer les zones de quiétude par la réalisation de campagnes de sensibilisation pour un montant total estimé à 19.000 € TTC (développement onglet spécifique sur sites internet, conception impression de documents à l'intention des propriétaires, professionnels du tourisme et du grand public, organisation de formation des professionnels du tourisme, étude et analyse des impacts via les éco-compteurs et Outdoorvision...),*
- *D'expérimenter une signalétique Quiétude attitude dans la Réserve Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage de La Petite Pierre pour un montant total estimé à 1.500 € TTC (conception, fourniture et impression panneaux...),*
- *De coordonner la charte pour la pratique responsable de l'escalade dans le Massif des Vosges pour un montant total estimé à 4.600 € TTC (conception, fourniture et impression panneaux sur les sites prioritaires, signalétique temporaire...),*
- *De solliciter pour la bonne réalisation de l'opération les financements suivants :*
 - *Région Grand Est – crédits axe Massif des Vosges : 12.550 €*
 - *Massif FNADT : 12.550 €*
- *D'inscrire un crédit total de 25.100 € au budget primitif 2026,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à solliciter les financements et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

19 – Pérenniser et valoriser l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord / INTERREG Horizon Climatic

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Suivre l'évolution des paysages et anticiper leur devenir constituent les fondements de l'Observatoire Photographique. Son ambition est de rendre visibles les transformations continues, les mutations brutales ou les lentes sédimentations du territoire. Cet outil de suivi se révèle particulièrement précieux pour favoriser une meilleure compréhension des structures paysagères des Vosges du Nord.

Les habitants et les visiteurs du Parc sont souvent très attachés aux qualités du cadre de vie et aux ambiances paysagères du territoire. Pourtant, ces paysages de proximité évoluent et demeurent trop souvent méconnus du grand public. L'enjeu est de leur faire découvrir la diversité des paysages des Vosges du Nord, de partager les problématiques liées à l'aménagement du territoire, et de recueillir avis et ressentis sur les évolutions observées au cours des 25 dernières années.

Dans le cadre de la révision de la charte, le projet INTERREG HORIZONT CLIMATIC permettra de s'appuyer sur les séries photographiques pour interroger les habitants, les partenaires, les scolaires et les élus du territoire sur le bilan de la charte, ainsi que sur les perspectives et enjeux majeurs de la nouvelle charte. L'aménagement de points de vue « Paysages ordinaires » sur le territoire offrira un support à des animations sur site, menées par des chargés de mission et des partenaires thématiques, afin de favoriser une approche transversale tout au long du processus de révision de la charte.

Descriptif de l'action :

Module 1 – Activité 4 – Echanger et communiquer sur les outils utilisés et travaux de recherche

- Organisation d'un workshop étudiants dans les Vosges du Nord : 6.000 € pour une école Bac +5 qui sera sélectionnée en 2024-2025
- Publication et capitalisation des travaux : 3.000 €

Module 2 – Activité 2 – Organiser des campagnes photographiques

- Prestations photographiques : 40 points de vue/an (13.000 €/an) + 5 points de vue d'après des cartes postales (2.500 €/an)

Module 2 – Activité 3 – Concevoir des outils d'animations pédagogiques, notamment en direction des scolaires

- Impressions photos des points de vue afin de les exposer au grand public

Module 2 – Activité 4 – Mettre en œuvre un programme d'animations en direction des scolaires

- Projets scolaires – 6 projets par an de 4 séances (du CE2 au collège)

Module 2 – Activité 5

- Prestation web – OPP 2.000 €/partenaire

Module 4 – Activité 2 – Concevoir et aménager les points de vue

- Conception puis fabrication d'aménagements pour la valorisation de points de vue : cf FA investissement

Frais de traduction et d'interprétariat

- Accueil de réunions transfrontalières
- Traduction de divers documents dans le cadre des différentes activités du projet (panneaux sur les points de vue, documents techniques...)

Frais de réception (location de salle, traiteur...) pour l'accueil de réunions des partenaires du projet et partenaires locaux des Vosges du Nord en lien avec les activités du projet

Objectifs et résultats attendus :

En 2026 :

- Reconduction des 40 points de vue, comité de pilotage biannuel,
- 4 projets scolaires en 4 séances sur le territoire (écoles ou collèges),
- Points de vue : Marché public – Conception – Réalisation,
- Frais de réception (location de salle, traiteur...) pour l'accueil de réunions avec les partenaires locaux en lien avec les activités du projet – 2 réunions/an,
- Conception de la plateforme WEB commune des OPP Grande Région – DEPENSE PARTAGEE PNRL,
- Contribution prestation web – DEPENSE PARTAGEE PNRL,
- Communication / Promotion des événements / Communiqué et conférence de presse – DEPENSE PARTAGEE PNRL,
- Frais de traduction et d'interprétariat – DEPENSE PARTAGEE PNRL.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Prend acte que le montant des actions restant à engager pour la pérennisation et la valorisation de l'Observatoire Photographique du Paysage des Vosges du Nord dans le cadre du projet INTERREG HORIZONT s'élève à 130.465,92 €.

- Autorise Mme la Présidente, au regard des financements déjà acquis et restant à mobiliser, à solliciter pour la bonne réalisation des opérations programmées en 2026, les financements auprès des financeurs suivants :

- DREAL Grand Est : 18.000 € dont 15.500 € au titre de financement de la campagne photographique et 2.500 € pour la mise en œuvre du programme d'animations en direction des scolaires.

- Décide d'inscrire un crédit total de 130.465,92 € au budget primitif 2026,

- Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

20 – Adapter nos modes d'habiter au changement climatique – Programme de recherche-action

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le changement climatique nous oblige à adapter nos modes d'habiter pour répondre aux enjeux démographiques, énergétiques, de mobilité, de consommation, de production... Dans l'aménagement du territoire, il est alors nécessaire de prendre du recul sur nos modes de conception urbains et architecturaux et de réfléchir à de nouvelles manières de produire le « village de demain ». La littérature et les exemples urbains sont nombreux, alors que les territoires ruraux sont exposés à des difficultés liées à un déficit d'ingénierie administrative et territoriale. Le temps de révision de la charte du PNR des Vosges du Nord est le moment idéal pour prendre ce recul au travers d'une recherche-action sur le territoire, afin d'orienter au mieux les objectifs de la future charte.

Descriptif de l'action :

Conduire une recherche-action sur le territoire des Vosges du Nord :

- Constitution d'un corpus de références scientifiques – faire l'état des lieux de la littérature sur le sujet de recherche et sur les méthodologies d'enquêtes éprouvées,
- Construire un protocole d'enquête de terrain et l'expérimenter,
- Elargir les terrains d'enquête pour poser un regard critique sur la place et l'action de l'institution « Parc naturel régional » dans son territoire.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

Créer une culture commune sur les paysages, l'urbanisme et l'architecture dans les territoires ruraux :

- Organiser un voyage d'étude pour découvrir des réalisations ou démarches exemplaires en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture.

Diffuser les réflexions :

- Animer des temps forts de présentations/restitutions de l'avancement de la recherche,
- Participer à des colloques/séminaires pour échanger sur le sujet de recherche.

Objectifs et résultats attendus :

- Constituer un corpus de littérature scientifique sur le sujet de la recherche,
- Analyser un corpus de dispositifs portés par le PNRVN,
- Conduire une enquête de terrain et une analyse des données récoltées pour répondre aux trois hypothèses de recherche,
- Poursuivre les réflexions sur l'architecture contemporaine et l'urbanisme durable, de manière transversale, avec les acteurs de l'aménagement du territoire.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *Décide, via la réalisation d'une thèse, de poursuivre le travail de réflexion sur la manière d'habiter le territoire des Vosges du Nord afin notamment d'alimenter et orienter au mieux les objectifs de la future charte du Parc. Le montant global de cette opération a été estimé à un total de 51.300 € comprenant 43.000 € pour l'accueil de l'agent chargée de la thèse (salaire, charges, frais de structure et de fonctionnement), 8.300 € TTC pour la réalisation d'un voyage d'étude pour découvrir les actions et opérations exemplaires sur les paysages, l'urbanisme et l'architecture avec les élus et techniciens du territoire des Vosges du Nord (frais de réception, frais d'hébergement et de mission, intervenants, ...),*
- *Décide d'inscrire un crédit total de 51.300 € TTC au budget primitif de l'exercice 2026,*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*
 - Réalisation de la thèse – poste : 43.000 €
 - CIFRE : 14.000 €
 - Dispositif ACTEE : 29.000 €
 - Voyage d'études : 8.300 €
 - Région Grand Est : 8.300 €
- *Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

21 – Adapter nos espaces publics au changement climatique : pour des villages résilients et accueillants (2026-2027-2028)

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le Parc naturel régional des Vosges du Nord est composé de 111 communes (140 communes à partir de 2030) qui font face à plusieurs enjeux :

- Le changement climatique (canicule estivale, pluie intense...),
- La diminution du nombre d'habitants ou, au contraire, une forte demande liée à la gare,
- Le vieillissement de la population,
- La perte des services dans les centres-bourgs.

Les objectifs de cette action sont l'adaptation des communes aux changements climatiques (création d'îlots de fraîcheur, gestion de l'eau à la parcelle, déminéralisation...), ainsi que l'adaptation des espaces publics aux usages et besoins des habitants afin d'améliorer le cadre de vie des villages et leur attractivité.

Dans cette optique, le projet s'organisera en 3 axes :

- L'augmentation des connaissances sur le changement climatique dans les Vosges du Nord,
- L'accompagnement des communes à l'adaptation de leur village aux changements climatiques,
- La communication et la sensibilisation des particuliers et des professionnels.

Descriptif de l'action :

AXE 1 – ACCOMPAGNER LES COMMUNES A L'ADAPTATION DE LEUR VILLAGE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Objectif : Augmenter parallèlement la valeur d'usage et la valeur nature des espaces publics

Sélection des communes par AMI

- Analyser la vulnérabilité de l'espace public en élargissant l'échelle d'observation au quartier et aux rues adjacentes (identifier les leviers externes),
- Créer une stratégie d'adaptation au changement climatique, par commune,
- Programmer l'aménagement d'espaces publics résilients en concertation avec les habitants,
- Suivre la réalisation d'aménagements et en financer une partie si les mesures d'adaptation sont respectées.

AXE 2 – AUGMENTER LES CONNAISSANCES SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Objectif : disposer de données objectives sur la vulnérabilité des communes du Parc au changement climatique, afin de sensibiliser les communes les plus vulnérables, confirmer ou infirmer les théories selon lesquelles : « la nature est autour du village, il n'est pas nécessaire de la faire entrer » et « la nature autour du village va nous protéger du changement climatique » et adapter les projets d'aménagement (axe 1) aux enjeux locaux.

L'axe sera mené conjointement avec une structure scientifique, afin de répondre à deux questions principales :

- Quels sont les espaces publics les plus sensibles aux rayonnements intenses et/ou aux fortes chaleurs en été ?
- Quels espaces sont les plus vulnérables à des inondations périodiques en cas de fortes pluies ?

AXE 3 – COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DES PARTICULIERS ET PROFESSIONNELS

- Rendre accessibles les plantes et matériaux locaux pour l'aménagement grâce à un site web,
- Sensibiliser et concerter les scolaires avec une offre dédiée à l'aménagement et au changement climatique,
- Former les particuliers et les professionnels avec des ateliers « Mettre les mains dans la terre », des ciné-débats et conférences.

Objectifs et résultats attendus :

- 6 communes accompagnées/an pour une stratégie climatique,
- 6 espaces publics adaptés au changement climatique à la fin des 3 ans (pas en 2026),

- 1 site web accessible à tous pour valoriser les plantes locales et les matériaux locaux,
- 1 offre scolaire développée avec le REEVON,
- 4 formations.

Voix : 60
 Pour : 60
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *Décide de réaliser l'opération de 2026-2028 pour un montant total estimé à 405.680 €, telle que détaillée ci-dessous :*

- *Animation de la démarche sur une durée de 3 ans d'accompagnement des communes à l'adaptation de leur village aux changements climatiques par des chargés de mission pour un montant total de 260.400 € TTC, réalisation de relevés topographiques et cartographie des réseaux, de relevés hydrologiques et de relevés naturalistes pour un montant total estimé à 63.180 € TTC (études, missions, prestations de service, salaires et charges, frais de structure, ...),*
- *Augmenter les connaissances sur le changement climatique en acquérant des données, du matériel et par le travail d'un stagiaire pour un montant total estimé à 10.000 € TTC (achat de données, stagiaire, fournitures et matériel),*
- *Réalisation d'actions de communication et de sensibilisation des particuliers et des professionnels, création d'un site internet « guide des plantes », un suivi photo des réalisations, d'animations et ateliers pédagogiques auprès des scolaires, un atelier « Mettre les mains dans terre » pour un montant total estimé à 72.100 € (prestation numérique site internet, mission photo, intervenants animations, frais de réception...),*

- *Décide d'inscrire un crédit total de 405.680 € au budget primitif de l'exercice 2026,*

- *Autorise Mme la Présidente à solliciter pour la bonne réalisation de l'opération, les financements suivants :*

- *Europe – FEDER axe adaptation au réchauffement climatique : 162.272 €*
- *Agence de l'Eau Rhin-Meuse (poste + guide des plantes + animations scolaires) : 132.200 €*
- *Région Grand Est (poste + ateliers) : 36.000 €*
- *Communes (poste) 36.000 €*
- *SYCOPARC (temps de travail internet) : 39.208 €*

- *Autorise Mme la Présidente à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

23 – Investir pour le SYCOPARC et pour la mise en œuvre de la charte sur le territoire

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Le Parc accompagne le développement du territoire des Vosges du Nord via la mise en œuvre de sa charte constitutive. Il dispose pour cela d'une ingénierie de projet dans les domaines suivants : nature, biodiversité, culture, médiation, architecture, tourisme, paysage, agriculture, conservation des musées, administratif...

Cette ingénierie, constituée d'une cinquantaine d'agents, se doit d'assurer un contact permanent avec le territoire, ses forces vives et les partenaires des différents projets qu'elle porte.- Cette proximité et réactivité exige de la mobilité mais également de disposer d'outils performants et adaptés aux missions. Investir de manière permanente dans du matériel et des outils constitue donc un enjeu particulièrement déterminant pour permettre à l'équipe du Parc de garder son efficacité et de répondre efficacement aux attentes des acteurs et aux enjeux du territoire.

Le Parc peut également intervenir comme maître d'ouvrage pour la mise en œuvre de projets sur le territoire qui contribuent fortement à la réalisation des objectifs de la charte. La maîtrise d'ouvrage est retenue lorsque le projet est affecté et lié à une

politique portée par le Parc ou s'intègre dans le cadre d'une opération plus globale portée par ce dernier (ex : programme LIFE, projet FEDER, projet INTERREG...).

En 2026, plusieurs projets structurants disposant de besoins en investissement se poursuivent ou vont débuter. On peut notamment citer le projet de Maison de l'homme et de la nature à Sturzelbronn dont les travaux d'aménagement scénographique vont se concrétiser.

Le Parc souhaite notamment :

- Investir dans la fabrication de mobilier pédagogique de lecture et de compréhension du paysage dans le cadre du programme INTERREG Horizont Climatic ;
- Lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la transformation du bâtiment sis 13 rue du Château dans le cadre du travail expérimental mené sur la réhabilitation des bâtiments anciens vacants ;
- Acquérir et renouveler le matériel informatique nécessaire au bon déroulement de ses activités ;
- Acquérir un véhicule hybride ou électrique en remplacement d'un véhicule thermique de sa flotte automobile ;
- Renouveler certains équipements de la MER obsolètes, notamment au niveau de la cuisine utilisée pour réchauffer les repas des scolaires hébergés sur place.

Descriptif de l'action :

En 2026, le SYCOPARC souhaite allouer les financements mobilisables à la réalisation des opérations suivantes :

- Investir dans la fabrication de mobilier pédagogique de lecture et de compréhension du paysage dans le cadre du programme INTERREG Horizont Climatic ;
- Lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la transformation du bâtiment sis 13 rue du Château ;
- Acquérir le matériel informatique courant nécessaire au bon fonctionnement de l'équipe du Parc ;
- Poursuivre l'aménagement des espaces du château peu exploités.

Objectifs et résultats attendus :

- Valoriser les paysages des Vosges du Nord et favoriser leur compréhension et appropriation par les habitants, scolaires et touristes,
- Permettre le bon fonctionnement de l'équipe du Parc,
- Réaliser les travaux de transformation du bâtiment situé 13 rue du Château afin de tester un modèle économique pour la réhabilitation du bâti ancien,
- Renouveler la flotte automobile du Parc dans l'optique de la décarboner,
- Remettre à niveau les équipements de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Décide de lancer les opérations suivantes :

Phase 1 – Conception et fabrication d'équipement/mobiliers de valorisation de l'OPP – INTERREG Horizont Climatic pour un montant estimatif de 57.600 € TTC,

Phase 2 – Etude de maîtrise d'œuvre au 13 rue du Château pour un montant estimatif de 48.000 € TTC,

Phase 3 – Acquisition de matériel nécessaire au fonctionnement du Parc pour un montant estimatif de 32.160 € TTC (achat de matériel informatique, matériel divers ...).

Phase 4 – Achat d'un véhicule hybride ou électrique pour un montant global de

Accusé de réception en préfecture 067256700691-20260620-CS200626BEL-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

34.992 € TTC,

Phase 5 – Remplacement des équipements de cuisine de la Maison de l'Eau et de la Rivière pour un montant estimatif de 12.000 € TTC,

- Sollicite le plan de financement suivant :

Phase 1

- Europe – FEDER : 34.560 €
- Région Grand Est - Investissement : 23.040 €

Phase 2

- Région Grand Est - Investissement : 40.000 €
- FCTVA : 7.873,92 €
- SYCOPARC : 126,08 €

Phase 3

- Région Grand Est - Investissement : 26.800 €
- FCTVA : 5.275,53 €
- SYCOPARC : 84,47 €

Phase 4

- Région Grand Est - Investissement : 29.160 €
- FCTVA : 5.740,09 €
- SYCOPARC : 91,91 €

Phase 5

- Région Grand Est - Investissement : 10.000 €
- FCTVA : 1.968,48 €
- SYCOPARC : 31,52 €

- Décide d'inscrire les crédits en section d'investissement du budget primitif 2026 (budget principal) pour les phases 1 à 4 et en section d'investissement du budget primitif 2026 (budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière) pour la phase 5,

- Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

24 – Lancement et mise en œuvre de la révision de la charte

Origine et contexte de réalisation de l'action :

Créé en 1975, le classement du Parc naturel régional des Vosges du Nord a été renouvelé pour la 4^{ème} fois en 2014 pour une période de 15 ans jusqu'en 2029. La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité de la nature et des paysages définit la procédure et les étapes de la révision de la Charte et le renouvellement de son classement. Elle permet de reconduire cette reconnaissance nationale pour 15 nouvelles années, c'est-à-dire jusqu'en 2044 pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Une révision de la charte est un processus visant à actualiser les orientations stratégiques et les dispositions de gestion du Parc, en tenant compte des évolutions territoriales, environnementales, économiques et sociétales. Elle donne les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du territoire et fixe les objectifs à atteindre d'ici 2044 pour tous ceux qui se sont engagés. Sous la responsabilité de la Présidente du Parc et les élus du Syndicat Mixte, l'équipe technique est en charge de la mise en œuvre des missions du Parc.

Descriptif de l'action :

Dans ce contexte, la création d'un poste de chargé de mission révision de la charte permet de mettre en œuvre le renouvellement du classement du Parc.

Cette mission est garante du respect des procédures, de la mise en place de la méthodologie et intervient de façon transversale dans l'organisation de l'équipe en jouant un rôle clé dans la révision de la charte pour mettre à jour les outils et les

informations, valoriser les données et coordonner le lien avec l'équipe du Parc, les partenaires et les prestataires.

La personne en charge de cette mission prépare et coordonne la mise en œuvre de la révision, en soutenant son pilotage et en veillant au respect des procédures. Elle assiste la direction dans la conduite et l'animation de la procédure, organise et participe aux réunions des instances décisionnelles et assure une étroite collaboration avec la Direction, la Région et la DREAL. Son rôle est de préparer les étapes d'avis, de suivre le planning, de mettre jour à jour les phases du projet et de veiller au respect de l'agenda.

Ses missions comprennent également l'animation de l'élaboration du dossier de renouvellement, en mobilisant, organisant et animant les groupes de travail internes et externes. Elle assure le lien avec le(s) bureau(x) d'études, coordonne la contribution de l'équipe technique pour la réalisation des documents constitutifs du dossier de reclassement et rédige des comptes rendus et des notes de synthèse. Elle contribue également à la rédaction de l'avant-projet de la charte et en assure la mise à jour progressive en fonction de la concertation et en respectant la réglementation.

En outre, elle participe à la communication autour de la révision de la charte, en collaboration avec la chargée de mission communication. Pendant la phase de concertation, elle informe sur la révision et son avancement, valorise les actions réalisées et les résultats obtenus et participe à la création des outils de communication du dispositif (communiqués de presse, édition de documents, manifestations, site web, etc.).

En parallèle, il sera également nécessaire de se doter d'un appui extérieur pour appuyer l'équipe sur les études préalables, la rédaction de la charte, l'évaluation environnementale.

Objectifs et résultats attendus :

Le suivi et l'articulation du processus de révision, en lien avec les bureaux d'études, l'équipe technique du Parc et les partenaires.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *Prend acte de la poursuite de la procédure de révision de la charte et du montant des dépenses prévisionnelles pour 2026, estimé à :*
 - *67.000 € TTC de dépenses de personnel (salaire, charges, frais de mission et de structure...),*
 - *113.760 TTC de dépenses d'études au titre du suivi et de l'animation de la procédure (prestation de service, ...),*
- *Sollicite le soutien financier suivant :*
 - *Région Grand Est : 50.500 € au titre des dépenses de personnel et 50.000 € pour le financement des études*
 - *ADEME via démarche TACCT : 40.194 € au titre des études*
- *Décide d'inscrire les crédits au budget primitif 2026,*
- *Autorise Mme la Présidente à solliciter les financeurs et à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.*

Présentation de la convention d'objectifs et de moyens 2026-2028 avec la Région Grand Est

Mme la Présidente précise que la convention triennale d'objectifs et de moyens détermine le cadre des relations partenariales entre la Région Grand Est et le Parc pour les 3 prochaines années. Cette convention s'inscrit globalement dans la continuité de la période 2023-2025.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

L'évolution la plus significative porte sur les arbitrages financiers réalisés qui sont présentés dans le rapport.

Une très importante partie de la capacité d'action, et par conséquent de l'activité du Parc, est liée à sa programmation. Cette dernière regroupe l'ensemble des projets programmés pour l'année à venir ainsi que les moyens humains et financiers qui y sont associés.

Comme constaté au point précédent, les financements liés à la programmation proviennent de diverses sources, notamment de l'Etat et de ses organismes (DREAL, DDT, DRAAF, DRAC, MASSIF, AERM ...), des crédits européens ou encore de la Région Grand Est et de la Collectivité européenne d'Alsace.

Les modalités de financement se font en fonction des projets, des dispositifs mais également des conventionnements.

La Région Grand Est est le chef de file pour le suivi des Parcs naturels régionaux. À ce titre, elle entretient avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord un partenariat structuré autour d'une convention triennale d'objectifs et de moyens. Cette convention définit :

- Les priorités d'actions communes et les indicateurs permettant de suivre leur mise en œuvre,
- Les engagements réciproques entre la Région et le Parc,
- Les moyens financiers attribués pour atteindre les objectifs fixés,
- Les modalités d'évaluation de la convention.

L'évolution la plus notable concerne les arbitrages financiers, dans un contexte budgétaire que chacun sait particulièrement contraint.

Concrètement, plusieurs décisions ont été prises :

- La dotation statutaire est maintenue à hauteur de 540.000 € par an, ce qui est un signal important de stabilité,
- En revanche, les crédits de fonctionnement liés à la programmation du Parc diminueront progressivement avec une baisse de 30 % sur trois ans,
- Et les crédits d'investissement connaissent également une réduction, passant de 150.000 € à 129.000 € par an.

Il s'agira de trouver des financements complémentaires auprès de l'Etat, des programmes européens, de la Collectivité européenne d'Alsace ou d'autres partenaires. Mme MARAJO-GUTHMULLER rappelle que la capacité d'action du Parc repose largement sur sa programmation, qui mobilise différentes sources de financements selon les projets et les dispositifs.

Il est à préciser que la Région s'engage également à apporter un appui technique et financier spécifique dans le cadre d'une convention d'objectifs dédiée, aux plans d'actions interparcs-Région.

Mme WEY souligne l'ambition de la Région Grand Est de poursuivre le travail interparcs dont le Parc naturel régional des Vosges du Nord représente un des moteurs. Le but de cette dynamique est de créer des synergies entre les Parcs et de parvenir à réaliser des économies.

Mme MARAJO-GUTHMULLER soutient l'initiative de la Région dans sa recherche d'optimisation et de mutualisation des compétences, des savoir-faire et des moyens.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De prendre acte de la convention d'objectifs triennale présentée,
- D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention d'objectifs triennale pour la période 2026-2028 avec la Région Grand Est et à prendre l'ensemble des dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

4. **Budgets - Comptabilité**

Approbation du compte financier unique (CFU) 2025 puis affectation du résultat

M. WEIL rappelle que l'article 205 de la loi de finances pour 2024 a prévu la généralisation du compte financier unique (CFU) à partir de l'exercice 2024 et au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026.

Le SYCOPARC remplissant l'ensemble des conditions requises, il a été décidé d'appliquer le CFU dès l'exercice 2025 pour le budget principal comme pour les budgets annexes.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2025.

Il remplace à la fois le compte de gestion (synthèse des opérations constatées par le comptable) et le compte administratif (synthèse des opérations constatées par l'ordonnateur).

Une **note de présentation des CFU 2025** et les comptes financiers correspondant à chaque budget sont annexés au dossier.

Sur la base de ces documents, cinq délibérations sont nécessaires pour :

1. Approuver le CFU 2025 du budget principal,
2. Approuver le CFU 2025 des budgets annexes :
 - Maison de l'Eau et de la Rivière,
 - Conservation des Musées,
 - Festival de Jazz,
 - Boutique du Parc,
3. Procéder à l'affectation des résultats pour 2026.

M. WEIL présente les différents budgets.

Mme la Présidente se retire pour le vote des CFUs.

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

Budget principal Parc

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget principal.

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	765.938,72 €	381.389,89 €	4.746.144,20 €
Recettes	407.713,93 €	607.682,75 €	4.349.139,39 €
Résultat de l'exercice	-358.224,79 €		-397.004,81 €
Résultat 2024	494.180,53 €		-563.037,14 €
Résultat de clôture	135.955,74 €		-960.041,95 €

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical,

- Constatant que le compte financier unique du budget principal présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2025 sur les résultats 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025 DEPENSES recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	494 180,53		-358 224,79	381 389,89 607 682,75	226 292,86	362 248,60
FONCT	-563 037,14	0,00	-397 004,81			-960 041,95

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de -960.041,95 € au budget 2026 comme suit :
 - Déficit de fonctionnement reporté (c/002) : 960.041,95 €
 - Excédent d'investissement reporté (c/001) : 135.955,74 €.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	-960 041,95 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 €
Total affecté au c/ 1068 :	0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	960 041,95 €

Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière ».

	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	14.223,35 €	0 €	396.402,43 €
Recettes	11.750,55 €	25.000,00 €	506.293,79 €
Résultat de l'exercice	-2.472,8 €		109.891,36 €
Résultat 2024	-37.911,33 €		-61.350,04 €
Résultat de clôture	-40.384,13 €		48.541,32 €

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical,

- Constatant que le compte financier unique du budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2025 sur les résultats 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				DEPENSES		
				recettes		
INVEST	-37 911,33	0,00	-2 472,80	25 000,00	25 000,00	-15 384,13
FONCT	-61 350,04	0,00	109 891,36			48 541,32

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 48.541,32 € au budget 2026 comme suit :
 - o Affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (c/1068) : 15.384,13 €
 - o Excédent de fonctionnement reporté (c/002) : 33.157,19 €
 - o Déficit d'investissement reporté (c/001) : 40.384,13 €

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	48 541,32 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 384,13 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 157,19 €
Total affecté au c/ 1068 :	15 384,13 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget annexe « Conservation des musées »

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe « Conservation des musées ».

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
		Accusé de réception en préfecture 0671256700691-20260620_03210616011-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026

Dépenses	0,00 €	0,00	244.794,76 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	269.202,21 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		24.407,45 €
Résultat 2024	0,00 €		3.142,76 €
Résultat de clôture	0,00 €		27.550,21 €

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical,

- Constatant que le compte financier unique du budget annexe « Conservation des Musées » présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		délibération prise en 2025 sur les résultats 2024		DEPENSES recettes		
INVEST	- €		- €			- €
FONCT	3 142,76 €		24 407,45 €			27 550,21 €

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 27.550,21 € au budget 2026 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (c/002) : 27.550,21 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	27 550,21 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	27 550,21 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Budget annexe « Festival de Jazz »

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe « Festival du Jazz ».

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	0,00 €	0,00	503.574,70 €

Accusé de réception en préfecture
 0671256700691-20260620-CS200626DEL1-DF
 Date de réception préfecture : 24/06/2026

Recettes	0,00 €	0,00 €	500.500,10 €
Résultat de l'exercice	0,00 €		-3.074,60 €
Résultat 2024	0,00 €		21.011,33 €
Résultat de clôture	0,00 €		17.936,73 €

Décision : Le Comité Syndical,

- Constatant que le compte financier unique du budget annexe « Festival du Jazz » présente les résultats suivants :

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT délibération prise en 2025 sur les résultats 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				DEPENSES recettes		
INVEST	- €					- €
FONCT	21 011,33 €		-3 074,60 €			17 936,73 €

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 17.936,73 € au budget 2026 comme suit :

- o Excédent de fonctionnement reporté (c/002) : 17.936,73 €.

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	17 936,73 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	17 936,73 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Voix : 56
 Pour : 56
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Budget annexe « Boutique du Parc »

Décision : Le Comité Syndical décide d'adopter le compte financier unique 2025 du budget annexe « Boutique du Parc ».

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	REALISE	RESTE A REALISER	REALISE
Dépenses	0,00 €	0,00	66.023,89 €
Recettes	0,00 €	0,00 €	80.199,83 €

Accusé de réception en préfecture
 0671256700691-20260620-CS200626DF1 1-DF
 Date de réception préfecture : 24/06/2026

Résultat de l'exercice	0,00 €	14.175,94 €
Résultat 2024	0,00 €	5.033,41 €
Résultat de clôture	0,00 €	19.209,35 €

Décision : Le Comité Syndical,

- Constatant que le compte financier unique du budget annexe « Boutique du Parc » présente les résultats suivants :

Voix : 56
Pour : 56
Contre : 0
Abstentions : 0

	RESULTAT CA 2024	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
		délibération prise en 2025 sur les résultats 2024		DEPENSES recettes		
INVEST						- €
FONCT	5 033,41 €		14 175,94 €			19 209,35 €

- Que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, décide d'affecter le résultat d'exploitation de 19.209,35 € au budget 2026 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté (c/002) : 19.209,35 €.

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	19 209,35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	19 209,35 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Présentation et vote des budgets primitifs 2026

Budget principal Parc

Lors de sa séance du 31 janvier dernier, le Comité Syndical a examiné les orientations budgétaires pour l'exercice 2026.

Pour mémoire, le budget principal du Parc intègre :

- Les dépenses et recettes dites « **statutaires** » c'est-à-dire nécessaires pour permettre le bon fonctionnement de la part de l'équipe du Parc occupant des missions considérées comme permanentes et intangibles pour la réalisation des objectifs de la charte. Le budget dit statutaire comprend également l'ensemble des charges liées à l'entretien courant du patrimoine matériel et immatériel détenu, occupé ou utilisé par le Parc (château, véhicule ...) ainsi que les charges liées au remboursement des intérêts de la dette.

Le montant du budget statutaire 2026 ainsi que des contributions statutaires qui en découlent ont été déterminés par le Comité Syndical lors de sa séance du 31 janvier dernier.

- Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte. Les éléments constitutifs du programme d'actions ont été présentés dans le cadre du point précédent.
- Les résultats reportés qui ont été constatés au **compte financier unique 2025**.

Il est à rappeler que, depuis 2024 et la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le budget primitif intègre une présentation par fonction qui permet d'identifier la destination des dépenses et recettes budgétées.

PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF

Comme évoqué précédemment, le budget primitif intègre :

1) Les dépenses et recettes dites « **statutaires** »

Ce budget statutaire sert de calcul aux participations statutaires versées chaque année par les membres du Syndicat Mixte de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord (SYCOPARC), énumérés à l'article 1 des statuts. Le montant du budget statutaire 2026 ainsi que des contributions statutaires qui en découlent ont été déterminés par le Comité Syndical lors de sa séance du 31 janvier dernier.

Le budget statutaire s'élève, en section de fonctionnement à 1.663.500 €. Il permet de financer 21,6 ETP.

Pour mémoire, le budget statutaire a évolué de la manière suivante :

	2025	2026	Evolution 2025- 2026
011 - Charges à caractère général	265 900 €	261 000 €	-1,84%
012 - Charges de personnel	1 295 580 €	1 333 600 €	2,93%
65 - Charges de gestion courante	64 400 €	64 400 €	0%
66 - Charges financières	4 500 €	4 500 €	0%
023 - Virement à la section d'investissement	24 100 €		-100%
TOTAL	1 654 480 €	1 663 500 €	0,55%

2) Les dépenses et recettes liées au « **programme d'actions** » qui regroupent les projets dont le Parc est maître d'ouvrage, et les opérations de soutien à des maîtres d'ouvrages locaux servant les objectifs de la Charte

Les crédits liés au programme d'actions concernent :

- **Les opérations engagées par le Parc lors des précédents exercices et non achevées au 31/12/2025**

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

En **fonctionnement**, les opérations engagées et non soldées financièrement présentent un solde bénéficiaire de 1.740.628,72 € correspondant à 1.587.822,90 € de dépenses reportées non réalisées et 3.328.451,62 € de recettes à encaisser.

Les principaux projets non soldés au 31/12/2025 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

- Plan de paysage : 86.444,95 €
- Natura 2000 2023-2025 : 120.463,81 €
- Natura 2000 Erbsenthal : 77.047,20 €
- Plan Régional d'Actions du Lynx 2023-2025 : 122.885,08 €
- Programme Jardiner pour la biodiversité : 23.729,90 €
- LIFE Biodiv'Est 2022-2026 : 64.228,97 €
- Dispositif « Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? » : 256.922,28 €
- Programme FEDER sur la forêt (OPP et placettes) mené avec les 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est : 439.657,24 €
- Accompagner le développement d'un atelier collectif de transformation de viande sur les Vosges du Nord : 27.360 €
- Sensibiliser et responsabiliser les acteurs et usagers des milieux naturels 2025 : 12.260 €
- Préserver la biodiversité des zones humides et gérer écologiquement les fonds de vallées : 18.594,41 €
- Programme citoyen de préservation de la biodiversité et du paysage 2025 : 14.000 €
- Faire connaître les actions en faveur de la biodiversité et l'innovation en milieu rural 2025 : 10.409,17 €
- Accompagner le débat permanent dans les Vosges du Nord – faire vivre le lien entre la jeunesse, la communauté éducative, les délégués et leur territoire : 15.750,20 €
- Accompagner les éleveurs du territoire vers l'agro-écologie : 53.000 €
- Pérenniser l'observatoire photographique du paysage / Horizon Climatic - jusqu'à la fin du projet 2027 : 55.655,64 €
- Adapter nos modes d'habiter au changement climatique 2025 : 1.500 €
- Architecte conseil mutualisé 2025 : 16.855 €
- Résidences architecture et paysagères 2025 - interparcs : 24.825,93 €
- Maison Homme et Nature de Sturzelbronn : 132.058,60 €
- Divers (combustibles, intérêts ligne trésorerie..., factures payées en janvier 2026) : 14.174,52 €

En **investissement**, les opérations engagées et non soldées présentent un solde déficitaire de 379,84 € correspondant à 1.376.006,85 € de dépenses reportées non réalisées et 1.375.627,01 de recettes à encaisser. Le déficit est compensé par une partie de l'excédent d'investissement au 31/12/2025, repris au budget primitif 2026.

Les principaux projets d'investissement non soldés au 31/12/2025 et nécessitant donc des reports de crédits sont :

- Qu'est-ce qui se trame dans les Vosges du Nord ? : 244.346,60 €
- Jardiner pour la biodiversité – aménagements espaces publics : 114.930,43 €
- Tourisme sans barrières : 55.000 €
- Eco-compteurs : 37.120,80 €
- Mise en œuvre du plan de paysage (bivouacs et haltes) : 66.740,57 €
- FEDER Forêt – Placettes forestières (matériel, véhicules) : 40.085,75 €
- Observatoire photographique du paysage / Horizon Climatic (aménagement points de vue) : 78.880 €

- Résidences d'architecture et de paysage interparcs 2025 : 54.000 €
- Pièges photographiques : 32.654,33 €
- Mise en œuvre plan de préservation dans 4-5 communes / programme citoyen biodiversité : 15.000 €
- Aménagement Salle Parva Petra : 35.973,28 €
- Etude MOE Maison Homme et Nature Sturzelbronn : 100.245,47 €
- Scénographie, matériel et aménagements extérieurs Maison Homme et Nature Sturzelbronn : 501.029,62 €

Au total, les actions antérieures non achevées et donc reportées en 2026 s'élèvent à 2.963.829,75 € en dépenses et 4.704.078,63 € en recettes soit un solde total positif de 1.740.248,88 €. Toutefois, ce solde est à mettre en corrélation avec les inscriptions des actions 2026, dont certaines sont financées par les recettes des actions antérieures (programmes pluriannuels).

- **Les nouveaux crédits liés à la réalisation des actions programmées en 2026**

Ces actions, présentées lors de la séance du 7 mars 2026, ont été intégrées au budget primitif 2026.

En **section de fonctionnement**, elles représentent une prévision de dépenses à hauteur de 3.761.012,14 € pour une recette prévisionnelle de 2.020.383,42 €.

En **section d'investissement**, les inscriptions réalisées au titre des actions programmées dans le cadre de l'année 2026 s'élèvent à 653.458,06 € en dépenses et à 653.837,90 € en recettes.

Bien que les actions soient votées en équilibre, les inscriptions dépenses / recettes divergent notamment car, pour les projets pluriannuels, des avances ont parfois été encaissées en N-1 pour l'année N ou car certaines actions valorisent du temps de travail interne et génèrent un différentiel de recettes et de dépenses.

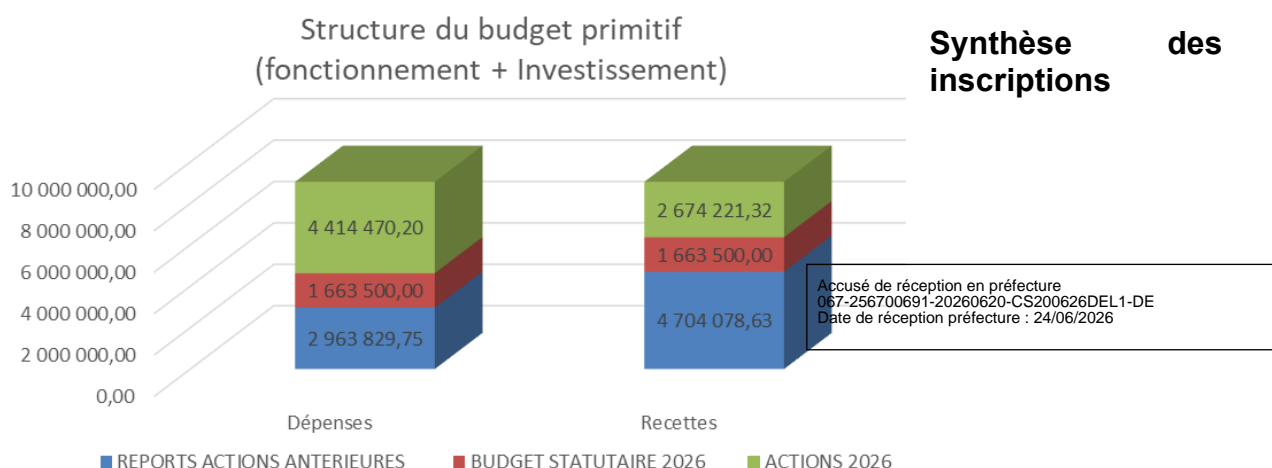
Ce décalage entre les dépenses et recettes est lié à l'encaissement par anticipation de certaines avances de subventions.

Le montant global du budget primitif du Parc s'établit à 7.012.335,04 € en fonctionnement et à 2.029.464,91 € en investissement soit un total de 9.041.799,95 €.

3) Les résultats reportés qui ont été constatés au compte financier unique 2025

Le montant des dépenses présentées intègre le déficit de fonctionnement reporté, constaté au compte financier unique 2025, d'un montant de 960.041.95 €.

Le montant des recettes d'investissement intègre l'excédent d'investissement reporté pour un montant de 135.955,74 €.



Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve le budget primitif 2026 s'élevant en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 7.012.335,04 € et à 2.029.464,91 € en investissement,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention, marché s'y rapportant.

Budget annexe « Maison de l'Eau et de la Rivière »

Le budget annexe de la Maison de l'Eau et de la Rivière (MER) retrace les crédits nécessaires au fonctionnement du bâtiment et des activités de la MER. L'équipe de la MER comprend, pour 2026, un coordonnateur, deux animateurs à temps plein, un animateur à temps partiel et trois agents (1 à temps plein et deux à temps partiel) chargés de l'entretien des lieux.

Depuis le passage de la commission de sécurité, la MER doit disposer d'un gardiennage de nuit dès qu'une nuitée est réalisée sur site. Un agent à temps partiel a été recruté pour assurer cette fonction ainsi que la maintenance du site. Le coût supplémentaire engendré par ce service s'élève à 11.000 €/an.

L'équipe de la Maison de l'Eau et de la Rivière est également renforcée par un agent de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre qui apporte son concours à l'entretien des abords du site.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement : 444.653,73 €

- Les charges à caractère général (eau, assainissement, électricité, combustibles, entretien, réparation, maintenance, fournitures, assurances, impôts, repas, lingerie ...) s'élèvent à 78.690 € (-2,49 %) contre 80.700 € en 2025. Cette diminution est principalement liée à la baisse du coût de l'énergie suite à la signature d'un nouveau contrat d'électricité. Certains postes de dépenses évoluent néanmoins à la hausse comme ceux liés à l'entretien du bâtiment.
- Les charges de personnel nécessaires au fonctionnement de la MER et à la réalisation des animations s'élèvent à 333.650 € (+5,36 %) contre 316.670 € en 2025. Cette augmentation est principalement liée à la mission complémentaire de gardiennage et à l'avancement des agents.
- Les charges de gestion courante (cotisations au CNAS) pour 900 € ne connaissent pas d'évolution.
- Les dépenses de fonctionnement intègrent également une ligne relative aux dotations aux amortissements pour un montant de 6.413,73 €.
- Le virement à la section d'investissement s'élève à 25.000 €.

Le total prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'établit à 444.653,73 €.

Accuse de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Recettes de fonctionnement : 444.653,73 €

Les recettes de fonctionnement sont principalement constituées des dotations et subventions versées par les partenaires financiers ainsi que par les produits liés à l'activité du site.

Le budget primitif 2026 a été élaboré avec une hypothèse de continuité de l'activité par rapport à l'exercice 2025. Les recettes prévisionnelles liées directement à l'activité s'établissent à 120.082,81 €.

Les dotations et participations financières ont été ajustées afin de tenir compte des informations transmises par les différentes collectivités et structures qui contribuent au financement de la MER.

Ainsi :

- Après avoir été réévaluée à la baisse en 2025, la participation financière de la Région Grand Est pour 2026 est maintenue à 61.000 €.
- La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace, elle aussi ajustée à la baisse en 2025, s'élève à 54.000 €.
- La participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est, quant à elle, stable et s'élève à 65.000 € (75.496,18 € affichés au budget primitif car au 01/01/2026 le Parc devait encore encaisser des soldes de subventions pour les années 2024 et 2025).
- La participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre s'établit à 17.000 €.
- Ces recettes sont complétées par :
- Une recette de 6.000 € correspondant à la part agent du financement des chèques déjeuners ;
- Une recette de 77.000 € comprenant le reversement d'un organisme syndical pour la mise à disposition permanente d'un agent et le reversement de l'assurance statutaire au titre de l'absence d'un agent d'entretien ;
- L'excédent de fonctionnement reporté dans le cadre de l'affectation des résultats pour un montant de 33.157,19 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 81.797,86 €

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à un total de 81.797,86 €.

Elles intègrent :

- La reprise du déficit d'investissement reporté de l'exercice 2025 pour un montant de 40.384,13 € ;
- L'amortissement des subventions versées par la Région Grand Est pour un montant de 917,55 € ;
- Des crédits pour du matériel de bureau et informatique pour 5.496,18 € ;
- Des crédits pour le remplacement d'équipements de cuisine (frigos, four) ou nécessaires à la bonne gestion des séjours (machine à laver) pour 15.000 € ;
- Des crédits prévisionnels pour la réalisation de travaux sur le bâtiment pour 20.000 € (changement de menuiseries, reprise verrière, travaux de plâtrerie...).

Recettes d'investissement : 81.797,86 €

Elles se composent de :

- 25.000 € de restes à réaliser pour les subventions notifiées mais non perçues de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre et de la Région Grand Est,
- 6.413,73 € d'amortissements,
- 15.384,13 € au titre de la reprise du déficit de fonctionnement,
- 10.000 € de subvention de la Région Grand Est pour le financement des équipements à remplacer,
- 25.000 € du virement de la section de fonctionnement.

En réponse à M. FRAIN qui souhaite connaître les missions du gardien de nuit, M. WEIL précise que la réglementation a évolué ces dernières années et que le gardien de nuit doit surtout assurer une présence sur site et être en capacité de gérer l'évacuation du bâtiment en cas de souci.

Décision : Le Comité Syndical :

Voix : 60
Pour : 59
Contre : 1
Abstentions : 0

- Approuve le budget primitif 2026 de la Maison de l'Eau et de la Rivière s'élevant en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 444.653,73 € et à 81.797,86 € en investissement,
- Charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Budget annexe « Conservation des musées »

Le budget annexe dédié à la « Conservation des Musées » retrace les crédits nécessaires au fonctionnement de l'équipe de la Conservation, composée de trois attachés de conservation et d'un demi-poste consacré à la « régie des collections ».

Le budget annexe de la « Conservation des Musées » est en tension depuis plusieurs années suite notamment à la perte d'un financement de 10.000 € d'un contributeur historique du dispositif. En 2023 et 2024, l'équipe de la Conservation a été très mobilisée pour faire émerger de nouveaux projets afin de diversifier les sources de financements et maintenir l'équilibre du budget. Une subvention exceptionnelle de 29.600 € de la Région Grand Est a ainsi pu être perçue.

Le budget primitif 2026 a également été contracté pour atteindre l'équilibre sans faire évoluer le montant des contributions statutaires des membres par rapport aux exercices 2023, 2024 et 2025.

Le travail de réflexion sur les modalités d'évolution de la structuration de la Conservation, à moyen terme, est toujours en cours et des expérimentations continuent d'être menées pour réinventer les modalités d'intervention et de financement du dispositif.

Analyse des dépenses prévisionnelles 2026

1) Les charges à caractère général 39.550,21 € (-10.1 %)

- **Achat de fournitures** (énergie, combustibles, carburants, entretien, fournitures de bureau) : 8.550 €

Ce poste a été revu à la baisse suite à la signature d'un nouveau contrat d'électricité.

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

- **Achats de services extérieurs** (entretien, impressions, documentation, transports, missions, déplacements, affranchissements, télécommunications) : 31.000,21 €

Ce poste de dépenses est en baisse grâce notamment à une évolution des modalités d'utilisation des logiciels webmuseo et actimuseo qui permet de diminuer les coûts de maintenance liés à ces deux solutions.

2) Charges de personnel et frais assimilés 225.880 € (+ 7,23 %)

Les charges de personnel ont été calculées sur la base de 3,5 équivalents temps plein. Les charges de personnel liées aux agents sont en hausse du fait des avancements des carrières et de l'augmentation des contributions employeur CNRACL. En 2026, tous les agents de la conservation bénéficieront d'un avancement de carrière ce qui explique l'évolution de ce poste de dépense.

3) Autres charges de gestion courante et charges financières 750 €

Elles correspondent à la subvention au Groupement d'action sociale.

Le budget total s'élève donc en dépenses à **266.180,21 €**.

Analyse des recettes 2026

Pour déterminer le montant des participations statutaires, ont été pris en compte :

- Une participation financière sollicitée auprès de la DRAC pour la régie des collections et une partie de la mission inventaire et récolement pour 25.440 € ;
- Une participation de la Collectivité européenne d'Alsace d'un montant de 30.000€ ;
- D'autres recouvrements pour un montant total de 2.820 € au titre de la participation des agents aux tickets restaurant ;
- L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2025 et reporté d'un montant de 27.550,21 €.

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Compte tenu de ces éléments, le montant des participations statutaires à répartir entre les membres du SYCOPARC s'élève à **180.370 €**. Il est identique à 2025, 2024 et 2023.

Critères de répartition du montant des cotisations statutaires

Les cotisations statutaires sont établies sur la base de l'application d'une part forfaitaire unique et identique pour l'ensemble des membres du dispositif de la Conservation des Musées.

Vous trouverez en annexes le projet de budget primitif 2026 ainsi que le tableau de répartition des participations statutaires entre les membres.

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve le budget primitif 2026 de la Conservation des Musées s'élevant en dépenses et en recettes à la somme 266.180,21 €,
- Fixe la part à répartir entre les membres de ce service à 180.370 €, la répartition se faisant conformément à l'article 15 des statuts,
- Charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Collectivité européenne d'Alsace et des financeurs potentiels,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Budget annexe « Festival de Jazz »

Le SYCOPARC assure, depuis 2013, la maîtrise d'ouvrage du Festival de Jazz « Au Grès du Jazz » en étroite collaboration avec l'Association « Au Grès du Jazz », la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre et la Commune de La Petite-Pierre.

L'année 2026 marquera la 23ème édition du festival.

Le budget primitif 2026 du Festival de Jazz qui vous est présenté a été élaboré sur la base d'un événement de :

- 9 jours : du 8 au 16 août 2026,
- 14 concerts payants à La Petite-Pierre et sur le territoire du Parc,
- Des concerts gratuits,
- Des projets d'éducation artistique et culturelle.

Le budget 2026 intègre l'ensemble des coûts programmatiques, techniques, logistiques liés à l'organisation du festival ainsi que les charges de personnel dédiées.

BUDGET

Pour rappel, l'organisation du festival est une activité qui est imposable de plein droit à la TVA. Le budget est donc présenté en HT.

Le projet de budget proposé s'élève à un total de 524.700 € (+10.87 % par rapport au BP 2025). Il présente une augmentation significative par rapport au budget 2024 mais est plus en phase avec les résultats budgétaires constatés en fin d'exercice. A titre d'illustration, le montant des dépenses réalisées en 2025 s'élevait à 503.574,70 € et à 508.989,58 € en 2024. Le budget primitif 2026 est proposé en hausse car une recette complémentaire de 25.000 € de la SPEDIDAM devrait pouvoir être perçue et consacrée à l'augmentation des dépenses artistiques dont le montant est stable depuis de nombreuses années.

Le budget primitif 2026 du Festival de Jazz comprend notamment :

En dépenses :

- 192.500 € pour les cachets des artistes et la programmation des différentes scènes,
- 33.800 € pour les frais d'hébergement et de restauration des artistes, loges, relations presse ;
- 68.300 € pour les frais techniques (lumières, son, backline, assistance technique, montage) ;
- 35.600 € pour des frais de communication (impression, insertions dans la presse, publicité, web) ;
- 32.000 € de droits d'auteur et taxes sur les spectacles (SACEM, CNV, Guso) ;
- 79.500 € pour le personnel rattaché au festival (direction du festival, techniciens ...)
- 39.600 € pour des opérations d'éducation artistique et culturelle sur le territoire et pendant le festival,
- 43.400 € pour des frais divers (location camionnettes, navettes, location WC publics, assurances, maintenance...).

En recettes :

Accusé de réception en préfecture
067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- 121.700 € : participations publiques (Région Grand Est, CeA, DRAC, Communauté de Communes, Commune) ;
- 47.063,27 € : organismes spécialisés SACEM, CNM, SPEDIDAM ;
- 35.000 € : Fonds Européens (FSE) en prévision pour 2026 ;
- 63.500 € : participations des partenaires privés (partenaires privés, co-productions, participation association/recette buvette...) ;
- 238.500 € : billetterie et recettes liées aux produits dérivés ;
- € au titre de la participation des agents au financement des tickets restaurant ;
- 17.936,73 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Le budget du festival n'intègre pas d'investissements.

Voix : 60
Pour : 59
Contre : 1
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve le budget primitif 2026 « Festival de Jazz » s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 524.700 €,
- Charge Mme la Présidente de solliciter les participations financières de la Région Grand Est, de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite-Pierre, de la Commune de La Petite-Pierre, ainsi que tous les autres financeurs potentiels,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marché s'y rapportant.

Budget annexe « Boutique du Parc »

L'espace accueil, information, boutique a été ouvert au public en avril 2021.

Depuis son ouverture, la boutique du Parc présente des résultats financiers encourageants. Aussi, après 4 années de fonctionnement, le déficit financier généré par l'achat du stock initial des objets a été comblé et la boutique dégage quelques excédents.

Le budget 2026 a été réalisé dans l'optique de maintenir la dynamique positive des dernières années mais également en tenant compte du besoin de renouvellement des objets commercialisés afin de continuer à rendre la boutique attractive.

Le budget de la boutique intègre l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement courant ainsi qu'au renouvellement des objets de la boutique. Il prend également en compte les dépenses du personnel intervenant en soutien à l'agent permanent.

BUDGET

En dépenses : 65.120 € (+5,03 %)

- 700 € pour des frais liés à l'achat du petit matériel d'emballage et de bureau, nécessaire au fonctionnement courant,
- 47.000 € pour l'achat de marchandises,
- 600 € pour des contrats de prestations,
- 2.500 € pour des frais de maintenance du logiciel de gestion et du copieur,
- 600 € de frais de missions,
- 200 € de frais de réceptions,
- 350 € de frais bancaires et d'affranchissement,
- 250 € de concours divers,
- 1.500 € de frais liés au fonctionnement (électricité, chauffage ...),
- 320 € de reversement à la SACEM,
- 11.100 € de dépenses de personnel (450 heures).

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

En recettes : 65.120 €

- 45.910,65 € de recettes liées à la vente des objets,
- 19.209,35 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Le budget prévisionnel de la boutique s'élève à 65.120 €.

Il n'intègre pas les charges liées à la rémunération du personnel chargé de la gestion courante de l'espace.

Quelques chiffres sur la boutique. Attention la boutique était fermée en janvier 2025 ce qui peut expliquer une partie des différences.

Années	2023	2024	2025	Evolution N / N-1
Nombre visiteurs château	59 337	57 348	54 874	-4%
Nombre de jours d'ouverture boutique	258	241	230,5	-4%
Fréquentation moyenne quotidienne	230	238	238	0%
Nombre entrants Boutique	15 438	14 007	12 088	-14%
Fréquentation moyenne quotidienne	60	58	52	-10%
Taux de conversion Visiteurs/Entrants	26%	24%	22%	-10%
Nombre d'acheteurs	2642	2482	1990	-20%
Moyenne quotidienne	10,24	10,3	8,63	-16%
Taux de conversion Entrants/Acheteurs	17%	18%	16%	-7%
CA HT en valeur	71 476,82 €	72 446,05 €	65 275,80 €	-10%
Marge HT	32 203,87 €	28 071,22 €	23 407,43 €	-17%
Montant total des achats HT	36 595,62 €	44 374,40 €	41 868,37 €	-6%
Taux de marge HT	45%	39%	36%	-7%
Panier moyen acheteurs en valeur	€ 27,05	€29,19	€32,80	12%
Nombre d'articles vendus	5 861	5 447	4 405	-19%
Prix moyen de vente	€ 12,20	€13,30	€14,82	11%

Voix : 60
Pour : 60
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- Approuve le budget primitif 2026 de la Boutique du Parc s'élevant en dépenses et en recettes à la somme de 65.120 €,
- Autorise Mme la Présidente à signer tout acte, convention et marchés importants.

Accusé de réception en préfecture
N° 26DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

M. WEIL remercie l'équipe du Parc pour son travail tout au long de l'année qui permet d'aboutir aux budgets votés précédemment.

Nathalie MARAJO-GUTHMULLER remercie Serge WEIL pour son travail.

5. Marque Valeurs Parc – Examen des audits de renouvellement

M. WALTER rappelle que, dans le cadre du projet de marquage « Valeurs Parc » porté depuis plusieurs années par le Parc, différents cahiers des charges de produits emblématiques du territoire ont été validés par le Comité Syndical ce qui permet régulièrement de marquer de nouveaux producteurs proposant des produits conformes aux attentes et objectifs du marquage.

Par ailleurs, la durée du marquage étant temporaire, les entreprises déjà marquées doivent régulièrement être ré-auditées dans l'optique du maintien de leur marquage.

L'avis de la commission n'étant que consultatif, il appartient au Comité Syndical de décider in fine du marquage ou du non-marquage. Le Comité Syndical est donc invité à se positionner sur la reconduction du marquage aux entreprises ré-auditées.

Les dossiers des entreprises concernées par le renouvellement du marquage seront présentés à l'occasion du Comité Syndical.

Ci-dessous la liste des dossiers à analyser :

Référentiel Hébergement et restauration

- **L'Hôtel-Restaurant Keimberg** à Cleebourg
- **La Maison Plume** à La Petite-Pierre
- **La Villa Le Riesack** à Niederbronn-les-Bains
- **L'Annexe du moulin** à Langensoultzbach
- **L'Hôtel-Restaurant L'Arnsbourg** à Baerenthal
- **La ferme auberge du Moulin des 7 fontaines** à Drachenbronn-Birlenbach

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical :

- *De renouveler le marquage « Valeurs Parc » pour les entreprises ré-auditées :*

Hébergement et restauration

- **L'Hôtel-Restaurant Keimberg à Cleebourg**
- **La Maison Plume à La Petite-Pierre**
- **La Villa Le Riesack à Niederbronn-les-Bains**
- **L'Annexe du moulin à Langensoultzbach**
- **L'Hôtel-Restaurant L'Arnsbourg à Baerenthal**
- **La ferme auberge du Moulin des 7 fontaines à Drachenbronn-Birlenbach**

- *Autorise Mme la Présidente à signer les conventions d'utilisation de la marque « Valeurs Parc » avec les différents prestataires et entreprises cités ci-dessus ;*

- *Autorise Mme la Présidente à solliciter annuellement les cotisations auprès des entreprises marquées ;*

- *Autorise Mme la Présidente à engager l'ensemble des mesures et procédures nécessaires à l'application de la marque Valeurs Parc.*

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

6. Festival de Jazz – Délibération générale relative aux modalités d'organisation du festival

M. BERRON rappelle que le SYCOPARC assure, depuis 2013, le portage administratif et financier du Festival du Jazz de La Petite-Pierre.

En conformité avec les derniers exercices, le portage administratif mais également technique du festival sera assuré par le SYCOPARC en 2026. Les autres partenaires du projet (Association, Commune, Communauté de Communes) continueront à assumer leurs rôles habituels (gestion des bénévoles, logistique...) selon les modalités indiquées ci-dessous.

MODALITES D'ORGANISATION

La maîtrise d'ouvrage du SYCOPARC portera sur la direction, la programmation, la coordination générale, les volets juridiques, administratifs, financiers, la communication, les relations publiques et le développement. L'organisation logistique, la gestion des bénévoles et l'accueil du public seront assurés par l'association, la Communauté de Communes via l'Office de Tourisme et la Commune.

Comme tous les ans, une convention de partenariat précise les rôles et les engagements de chacun sur la base des éléments évoqués ci-après.

Une convention complémentaire a également été mise en place entre le Parc et l'Association Au Grès du Jazz afin de tenir compte des liens renforcés et financiers qu'entretiennent spécifiquement les deux structures.

La Commune de La Petite-Pierre :

- Met à disposition les espaces de concerts dont la salle polyvalente pour la durée nécessaire au bon déroulement du festival,
- Loue la salle polyvalente pour la durée nécessaire au bon déroulement du festival,
- Met à disposition les espaces autour du stade pour l'organisation des parkings et départ des navettes,
- Met à disposition les espaces pour la buvette,
- Met à disposition la scène mobile, les chaises bleues et les chaises de la salle polyvalente, ainsi que les barrières de sécurité,
- Assure la police générale lors de la manifestation (stationnement, circulation, sécurité),
- Prend les arrêtés municipaux selon besoins,
- Mobilise gratuitement le personnel de ses services techniques pour le nettoyage et la préparation des espaces publics,
- Participe au financement du festival.

La Communauté de Communes de Hanau - La Petite-Pierre :

- Met à disposition la banque de matériel intercommunale,
- Met à disposition les moyens de l'office de tourisme intercommunal (accueil information, billetterie, locaux),
- Contribue au plan de communication et promotion du festival,
- Met à la disposition de l'organisation du personnel pour assurer, dans le cadre de la régie de recettes, la billetterie (avant et pendant le festival, au comptoir de l'OT et on-line) et d'éventuels travaux de secrétariat,
- Participe au financement du festival.

L'Association « Au Grès du Jazz »

- Assiste le SYCOPARC dans le choix et le suivi des prestataires logistiques,
- S'engage à mobiliser le nombre de bénévoles nécessaire et afin notamment d'assurer l'accueil, le service et la logistique globale,
- Assure la buvette et la restauration pendant la durée du festival, elle en fera un bilan financier,
- Contribue aux côtés du Parc à la définition du projet et à la stratégie,
- Participe à la mobilisation des financements issus du mécénat, ces fonds seront encaissés par le SYCOPARC.

Le SYCOPARC

- Assure la direction, la programmation et la coordination générale de la manifestation et de ses acteurs,
- Etablit un lien permanent avec la programmation, les partenaires institutionnels et l'ensemble des prestataires,
- Négocie les financements publics et privés nécessaires au développement du festival,
- Assure la maîtrise d'ouvrage et notamment le portage administratif, juridique, financier et le plan de communication de la manifestation,
- A ce titre, et en s'appuyant sur le comité technique, valide les étapes liées à l'organisation de l'événement,
- Valide la politique tarifaire incluant la mise à disposition gracieuse de billets,
- Procède au paiement des dépenses et à l'encaissement des recettes conformément au budget voté, en lien avec le Président de l'Association « Au Grès du Jazz »,
- Développe les partenariats pour une meilleure valorisation du festival et son positionnement comme outil de médiation culturel pour le territoire.

M. BERRON précise que cette délibération est prise tous les ans pour permettre le bon déroulement du festival.

M. BERRON indique que la billetterie représente la moitié des recettes du festival et que le nombre des spectateurs est en hausse ces dernières années.

Principales échéances liées au Festival :

- 09/04/2026 : soirée de lancement du festival en présentation de la programmation payante
- 10/04/2026 : lancement de la billetterie
- Du 8 au 16 août : festival

Voix : 59
Pour : 58
Contre : 1
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- *De délibérer sur les modalités d'organisation telles que présentées et qui feront l'objet d'une convention avec les différents partenaires,*
- *De donner délégation à Mme la Présidente pour fixer le prix des billets pour chaque concert,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention avec les partenaires, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du festival,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions de mandat avec les prestataires auxquels la vente des droits d'entrée pourra être confiée (billetterie en ligne, points de vente culturels...),*
- *D'autoriser Mme la Présidente à modifier les arrêtés relatifs aux régies de recettes et d'avances,*
- *D'autoriser Mme la Présidente à procéder à des versements vers l'association Au Grès du Jazz ou à encaisser des versements de l'association Au Grès du Jazz selon les modalités prévues par la convention de partenariat entre les co-porteurs et sur la base d'un décompte financier.*

7. Participation du SYCOPARC aux frais salariaux des postes d'animation LEADER pour 2025

Mme la Présidente présente ce point.

Depuis plusieurs années, le SYCOPARC porte, en partenariat avec le PETR de Saverne Plaine et Plateau, le dossier LEADER Vosges du Nord retenu dans le cadre des programmations européennes 2014-2022 puis 2023-2027.

Pour mettre en œuvre ce coportage, les deux partenaires ont acté, lors de la validation officielle du dossier, une participation conjointe au financement des postes chargés de l'animation et du suivi administratif de la démarche ainsi qu'aux frais liés à la communication et à l'évaluation.

Le PETR de Saverne Plaine et Plateau vient de communiquer le montant de la participation due par le SYCOPARC au titre de l'exercice 2025.

Le montant total des dépenses réalisées par le PETR au titre de l'ingénierie LEADER pour l'année 2025, s'élève à 91.205,40 €, comprenant principalement les salaires et charges pour 1,5 ETP, mais aussi les frais de fonctionnement, de déplacement et quelques dépenses liées à l'animation.

Dépenses	Montants
Salaires et charges (1,5 ETP)	77 121,64 €
Charges indirectes	11 568,25 €
Déplacements	580,72 €
Buffets copro et LEADER Tour	1 934,79 €
TOTAL	91 205,40 €

Le plan de financement est quant à lui élaboré de la manière suivante :

Financements	Montants
LEADER 80 %	72 964,32 €
PSPP (54 % reste à charge)	9 850,18 €
PNRVN (36 % reste à charge)	6 566,79 €
CCPZ (10 % reste à charge)	1 824,11 €
TOTAL	91 205,40 €

Au regard de ces éléments, la participation financière du SYCOPARC à l'animation LEADER 2025 s'établirait à un total de 6.566,79 €

A titre indicatif, le participation 2024 s'élevait à 6.477,69 €.

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur le versement de la contribution appelée au titre de l'animation du programme LEADER.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'approuver le reversement de la somme 6.566,79 € au PETR Saverne Plaine et Plateau, au titre de l'animation du Programme LEADER Vosges du Nord pour l'exercice 2025, au titre de la programmation 2023-2027,
- D'autoriser Mme la Présidente à inscrire les crédits au budget principal du SYCOPARC,

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE
Date de réception préfecture : 24/06/2026

- D'autoriser Mme la Présidente à prendre l'ensemble des dispositions et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

8. Ressources Humaines

Mme MARAJO-GUTHMULLER présente les trois points.

Poursuite de la mise à disposition d'un agent entre le Parc naturel régional des Vosges du Nord et l'association pour la création du Parc naturel régional d'Astarac

Conformément à l'article L. 512-12 du Code Général de la Fonction Publique et à l'article 1^{er} du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale investie du pouvoir de nomination, après accord de l'intéressé et de l'organisme d'accueil dans les conditions définies par une convention de mise à disposition.

Lors du Comité Syndical du 7 décembre 2024, Mme la Présidente avait informé l'assemblée de la mise à disposition de Mme Nadia CARMAUX auprès du syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac.

La mise à disposition avait été consentie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2025, à raison de 7 heures par semaine pour assurer les fonctions de chargée de mission Charte, SIG et Aménagement.

Par courrier du 29 janvier 2026, le syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac a sollicité le renouvellement de la mise à disposition pour une durée complémentaire d'un an à compter du 1^{er} février 2026 et pour une quotité de travail de 3.5/35^{ème} (10 %).

Il est rappelé, qu'en cas d'accord, une convention entre les parties est établie afin de définir plus précisément les modalités d'organisation de la mise à disposition.

Décision : Le Comité Syndical décide :

- D'approuver le principe de la mise à disposition de Mme Nadia CARMAUX entre le SYCOPARC et le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc naturel régional de l'Astarac à raison de 3,5 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2026, pour une durée d'un an ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition et lui donner tout pouvoir pour sa mise en œuvre.

Création d'un emploi non permanent, à temps non complet de 8,36/35^{ème}, d'adjoint technique pour l'entretien et le service des repas à la Maison de l'Eau et de la Rivière

Dans le cadre de son programme annuel d'activités, la Maison de l'Eau et de la Rivière accueille un nombre important de séjours dans ses locaux tout au long de l'année, une activité particulièrement intense de mars à octobre.

Actuellement, un poste permanent à temps non complet de 8,36/35^{ème} est dédié à

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture N° 739745039 20260226 Date de réception préfecture : 24/02/2026

l'entretien des locaux et à la restauration des groupes accueillis. Ce poste est occupé depuis de nombreuses années par Mme Anny MEYER, fonctionnaire titulaire, qui est en congé de longue maladie depuis janvier 2024.

Depuis l'été 2023, Mme MEYER était secondée par Mme Séverine KURTZ, adjoint technique contractuel occupant un emploi d'adjoint technique à temps complet actuellement. Or, l'ampleur et la régularité des besoins d'entretien au sein de la MER justifient la présence de deux agents sur ces missions pendant la saison.

Aussi, afin d'assurer la continuité de l'activité de la Maison de l'Eau et de la Rivière, et de garantir un entretien optimal des locaux ainsi qu'un service adapté aux groupes accueillis, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de service de 8,36/35^{ème}, afin de permettre le recrutement d'un nouvel agent d'entretien contractuel. Le temps de travail de l'agent recruté sera annualisé.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi non permanent, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8,36/35^{ème}, d'adjoint technique territorial, afin d'assurer l'entretien des locaux et le service de restauration collective de la Maison de l'Eau et de la Rivière ;
- D'autoriser Mme la Présidente à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code général de la Fonction publique ;
- De charger Mme la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats retenus en référence à l'échelle indiciaire d'adjoint technique territorial.

Création d'un emploi non permanent, à temps complet d'animateur à la Maison de l'Eau et de la Rivière

Pour assurer son programme annuel d'activités, la Maison de l'Eau et de la Rivière s'appuie actuellement sur trois animateurs : un fonctionnaire titulaire et deux contractuels sur emploi permanent.

Une animatrice est en congé de maladie ordinaire depuis le 9 janvier. Son absence court au moins jusqu'au 1^{er} mai 2026.

Afin de permettre la poursuite de la mission et de tenir les engagements pris envers les écoles, il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi non permanent à temps complet d'animateur territorial pour assurer le remplacement de l'agent absent.

Voix : 59
Pour : 59
Contre : 0
Abstentions : 0

Décision : Le Comité Syndical décide :

- De créer un emploi non permanent, à temps complet, d'animateur territorial,
- D'autoriser Mme la Présidente, à recruter un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article L. 332-23 du Code Général de la Fonction publique,
- De charger Mme la Présidente de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération du candidat retenu, en référence à l'échelle indiciaire d'animateur territorial.

9. Divers - Communication

Calendrier :

- 30 mai : Assemblée Générale spéciale des communes
- 20 juin : Comité Syndical élection présidence + Exécutif

Accusé de réception en préfecture 067-256700691-20260620-CS200626DEL1-DE Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

Mme la Présidente souhaite prendre un temps de remerciements. Tout d'abord, elle adresse un petit mot à celles et ceux qui se représentent devant leurs électeurs dans les prochaines semaines.

L'engagement municipal est exigeant, mais il est aussi essentiel pour faire vivre les territoires. Les membres présents ce jour savent le temps, l'énergie et la conviction que cela demande.

Mme MARAJO-GUTHMULLER tient donc à remercier sincèrement les membres du Comité Syndical pour leur engagement et pour l'attention qu'ils ont portée à leurs communes ainsi qu'au Parc.

Elle leur souhaite pleine réussite dans cette nouvelle étape. Et surtout, espère avoir le plaisir de les retrouver très vite au sein du Comité Syndical. Elle leur souhaite bonne chance à toutes et à tous !

Mme la Présidente prend ensuite quelques minutes pour remercier celles et ceux qui ont fait le choix de ne pas renouveler leur mandat au sein de leur commune et a fortiori au sein du Comité Syndical.

Elle rappelle qu'être membre du Comité Syndical du Parc, ce n'est pas seulement participer à quelques réunions, cela exige de donner de son temps, de partager ses convictions, de défendre son territoire et de contribuer activement à l'avenir des Vosges du Nord. Pour ces raisons, elle souhaite leur dire MERCI.

Mme MARAJO-GUTHMULLER adresse un mot aux personnes citées ci-dessous, avant de leur remettre un cadeau de remerciements en souvenir du chemin parcouru ensemble :

Communes 67	M. Hubert WALTER*	Reichshoffen	18 ans
Communes 67	M. Jean-Claude BALL	Merkwiller-Pechelbronn	12 ans
Communes 67	M. Georges-Michel FRAIN	Diemeringen	12 ans
CCPW	M. Jean-Louis PFEFFER	CCPW	12 ans
CCSP	Mme Evelyne LEDIG	CCSP	12 ans
CCPB	M. Serge WEIL*	CCPB	12 ans
Villes portes et périphériques	Mme Véronique DOH	Sarreguemines	6 ans
Communes 67	M. Bertrand WAHL*	Hunspach	6 ans
Communes 57	M. Christophe PETER (excusé)	Loutzviller	6 ans
Communes associées 57	M. Antoine LENHARD	Woelfling-les-Sarreguemines	6 ans
CCPS	Mme Viviane KERN (excusée)	CCPS	6 ans

*Vice-présidents sortants

La Présidente,
Nathalie MARAJO-GUTHMULLER

